

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2020

MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION



Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION

www.mb-agglo.com

ÉDITORIAL

2020, l'année de la résilience



L'année 2020, entachée par des conditions sanitaires inédites, a mis à rude épreuve le quotidien de chacun d'entre nous, rendant l'inédit reconductible. La crise sanitaire qui impacte encore aujourd'hui fortement les habitudes et le fonctionnement de notre société, a cependant aussi été un révélateur de notre solidarité collective et notre résilience incroyable.

Sur le terrain ou à distance, élus communautaires et agents sont restés mobilisés au plus près des usagers, afin de les soutenir et répondre à leurs besoins, individuellement ou collectivement. Avec l'ensemble des élus des communes de notre territoire, nous avons essayé autant que possible d'unir nos efforts, pour que la continuité du service public soit respectée. Bien sûr, la dématérialisation engagée par la collectivité a été un soutien majeur dans le maintien des services.

L'économie a été frappée de plein fouet par ce virus qui a réduit, voire suspendu l'activité de nos entreprises, de nos commerçants et de nos artisans. Tout naturellement, MBA a engagé ses forces dans la bataille et a contribué aux soutiens financiers des acteurs de son territoire aux côtés des institutionnels.

Dans cette période perturbée, la démocratie a dû se renouveler avec un peu de retard. De nouveaux membres du Conseil communautaire ont été investis pour six ans et ont élu un Président. Je les en remercie comme je remercie les Vice-présidents d'avoir répondu présents pour m'épauler dans les charges de plus en plus importantes qui incombent à la collectivité.

Cette évolution des compétences de l'EPCI, en particulier le transfert de la compétence eau et assainissement, a nécessité une réorganisation des services et la création de deux directions générales adjointes. L'une chargée des affaires financières et des ressources internes et l'autre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, accordant une place légitime aux causes environnementales.

Ensemble, nous pouvons être satisfaits de ce que nous avons déjà accompli et nous pouvons aborder avec confiance les challenges que nous aurons à relever demain.

La publication de ce rapport est aussi l'occasion de remercier tous nos collaborateurs pour leur investissement dans la mise en service des politiques et actions portées par notre communauté au service des administrés de notre territoire.

Jean-Patrick COURTOIS,
Président

2020 - LES FAITS MARQUANTS

• JANVIER



• 9 : VŒUX

Cérémonie des vœux du Président, introduite par le chœur Gospel du Conservatoire Edgar Varèse, à la salle des fêtes de Sancé.

• 23 : CENTRE AQUATIQUE

Le Centre Aquatique lance les inscriptions aux activités à la séance « sans engagement ».

• FÉVRIER



• 14 : AMÉNAGEMENT

La Zone d'Aménagement Concerté « Les Teppes Soldat » prend forme, sur la commune de Péronne. Cette zone représente une surface de 4,8 hectares.

• MARS



• 18 : DÉCHETS

Les élèves de Chevagny-lès-Chevrières sont sensibilisés au tri des déchets et au compostage, grâce à l'intervention du maître-composteur de MBA au sein de l'école.

• 18 : TRANSPORTS

Afin de garantir la sécurité du personnel et celle des passagers, Transdev et MBA mettent en place des mesures strictes sur le réseau de bus Tréma.

• AVRIL



• 8 : CRISE SANITAIRE

En partenariat avec le Centre Hospitalier de Mâcon, MBA mobilise ses collaborateurs à la réalisation d'une enquête téléphonique pour permettre de cerner l'état de diffusion du virus sur le territoire.

• 27 : MASQUES

MBA effectue des commandes massives d'équipements, pour protéger ses agents et les habitants des 39 communes de son territoire.

• MAI



• 3 : ENTREPRISES DANS LA CRISE

MBA débloque des fonds d'aide d'urgence destinés aux TPME du territoire dans le but de les aider à surmonter leurs difficultés financières, engendrées par la crise sanitaire.

• 30 : ÉCONOMIE ET TOURISME

MBA recense les différents dispositifs d'aides aux acteurs touristiques et économiques proposés par l'ensemble des organismes territoriaux ou l'Etat, et publie un guide des aides économiques pour plus de clarté.

• JUIN



• 9 : CENTRE AQUATIQUE

Avec un protocole sanitaire strict à respecter, le Centre Aquatique rouvre ses portes au public.

• 9 : DÉCHETS

Coup d'envoi des travaux à la déchèterie de Charnay-lès-Mâcon (travaux de mise en conformité des locaux de gardiennage et de stockage des déchets spéciaux).

• JUILLET



• 15 : ÉLECTIONS

Les nouveaux Conseillers communautaires, dont l'élection a été retardée en raison de la crise sanitaire, prennent place et élisent le Président de MBA.

• 17 : OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE

L'OTC lance son nouveau concept « Mâcon sur l'Ô » (pédalos, bateaux, kayaks, rosalias...).

• 25 : IMPLANTATION

Concept Ty, promoteur en immobilier d'entreprise signe une convention de partenariat avec la SEMA 71 et MBA pour installer à Europarc un village d'entreprises.

• AOÛT



• 7 : DÉCHETS

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont modifiés en raison d'un épisode caniculaire.

• 19 : CENTRE AQUATIQUE

Avec une météo favorable, la fréquentation du Centre Aquatique et de la piscine d'Azé évolue très positivement. La reprise des activités et des cours collectifs reboostent également les entrées.

• SEPTEMBRE



• 1^{er} : EAU ET ASSAINISSEMENT

Les travaux impressionnants du parking Monnier se poursuivent en vue de la création d'un bassin enterré de stockage et de restitution des eaux usées.

• 14 : TRANSPORTS

Il est désormais possible d'acheter un ticket de transport depuis son smartphone, pour prendre le bus du réseau Tréma.

• OCTOBRE



• 8 : AMÉNAGEMENT

L'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté au centre-bourg de Sancé se poursuit, avec le démarrage de la seconde tranche des travaux.

• 16 : MOBILITÉS DURABLES

Pour valoriser la mobilité douce et durable, MBA lance un dispositif d'aide à l'acquisition de vélo à destination des particuliers, et consacre une enveloppe de 50 000 €.

• NOVEMBRE



• 20 : AMÉNAGEMENT

MBA réceptionne la fin des travaux d'aménagement de la rue Ampère, aux côtés de la SEMA 71 et des entreprises exécutantes.

• 30 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Le chantier de modernisation de la station de traitement des eaux usées, située à La Roche-Vineuse, débute (nouveau procédé biologique, plus respectueux de l'environnement).

• DÉCEMBRE



• 27 : DÉPÔTS SAUVAGES

Afin de limiter les dépôts de sapins au bord des routes, MBA met en place 9 points de collecte dont l'un à Charnay-lès-Mâcon pour la première fois.

SOMMAIRE

- p. 07** 1. Connaître mon agglomération
- p. 27** 2. Entreprendre aux portes de Lyon
- p. 39** 3. Profiter d'un territoire durable
- p. 49** 4. Vivre au quotidien
- p. 65** 5. Découvrir un territoire d'exception
- p. 75** 6. Grandir au cœur de nos métiers

1. CONNAITRE MON AGGLOMÉRATION

- p. 08** • Mon agglo
- p. 12** • Les commissions
- p. 14** • Les commissions spécifiques
- p. 16** • Le contrôle de gestion
- p 24** • L'agglo en soutien

MON AGGLO

LE FONCTIONNEMENT

Président
1

Vice-présidents
15

Conseillers
communautaires
77

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Assemblée délibérante de MBA, le Conseil communautaire se compose de conseillers, représentants des commissions, qui délibèrent et votent les projets qui leur sont proposés par l'exécutif. Ses délibérations sont exécutoires après transmission au Préfet.

Le Conseil communautaire s'est réuni 4 fois, en 2020.

LE BUREAU PERMANENT

Instance collégiale composée du Président et des Vice-présidents, le Bureau Permanent se réunit régulièrement pour délibérer sur les affaires pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil et pour préparer les Conseils Communautaires.

Le Bureau Permanent s'est réuni 4 fois, en 2020.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

La Conférence des Maires est composée des maires de chacune des communes de l'agglomération et des membres du Bureau permanent.

Instance d'information, de consultation et de concertation, elle est notamment chargée d'examiner l'ordre du jour de chaque Conseil communautaire, d'instruire les modifications statutaires et de se prononcer sur les grandes orientations de la politique communautaire. La Conférence des Maires est au cœur du dispositif de gouvernance de la communauté d'agglomération.





LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

	*	**
AZÉ	1	1
BERZÉ-LA-VILLE	1	1
BUSSIÈRES	1	1
CHAINTRÉ	1	1
CHÂNES	1	1
CHARBONNIÈRES	1	1
CHARNAY-LÈS-MACON	6	0
CHASSELAS	1	1
CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES	1	1
CRÊCHES-SUR-SAÔNE	2	0
DAVAYÉ	1	1
FUISSÉ	1	1
HURIGNY	1	1
IGÉ	1	1
LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY	3	0
LA ROCHE-VINEUSE	1	1
LA SALLE	1	1
LAIZÉ	1	1
LEYNES	1	1
MÂCON	31	0
MILLY-LAMARTINE	1	1

	*	**
PERONNE	1	1
PRISSÉ	1	1
PRUZILLY	1	1
ROMANÈCHE-THORINS	1	1
ST AMOUR-BELLEVUE	1	1
ST LAURENT-SUR-SAÔNE	1	1
ST MARTIN-BELLE-ROCHE	1	1
ST MAURICE-DE-SATONNAY	1	1
ST SYMPHORIEN-D'ANCELLES	1	1
ST VÉRAND	1	1
SANCÉ	1	1
SENOZAN	1	1
SOLOGNY	1	1
SOLUTRÉ-POUILLY	1	1
VARENNES-LÈS-MACON	1	1
VERGISSON	1	1
VERZÉ	1	1
VINZELLES	1	1

* Conseillers titulaires

** Conseillers suppléants

Lors des élections municipales et communautaires de mars 2020, les nouveaux Conseillers communautaires des 39 communes membres de Mâconnais-Beaujolais Agglomération ont été élus, puis installés à la séance du Conseil communautaire du 15 juillet 2020 :

AZÉ

Patrick MONIN

BERZÉ-LA-VILLE

Eric FAURE

BUSSIÈRES

Rémy DESPLANCHES

CHAINTRÉ

Jean-François COGNARD

CHÂNES

Brigitte DARMEDRU

CHARBONNIÈRES

Sylvie OUTURQUIN

CHARNAY-LÈS-MÂCON

Christine ROBIN

Jean-Paul BASSET
Virginie CHEVALIER
Katia CASTEIL
Patrick BUHOT
Laurent VOISIN

CHASSELAS

Christian PETIT

CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES

Philippe COMMERCON

CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Roger THEVENOT
Valérie BOUILLOUX

DAVAYÉ

Michel DU ROURE

FUISSÉ

Eric LAGRANGE

HURIGNY

Dominique DEYNOUX

IGÉ

Frédéric LASSALAS

LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY

Hervé CARREAU
Sandrine JAILLOUX
Brigitte GUILLAUME

LA ROCHE-VINEUSE

Dominique JOBARD

LA SALLE

Yves PIPONNIER

LAIZE

Claude BOULAY

LEYNES

Bernard MARTIN

MÂCON

Jean-Patrick COURTOIS
Catherine AMARO
Florence BATTARD
Jean-Philippe BELVILLE
Rida BEN SALAH
Claude CANNET
Catherine CARLE-VIGUIER
Jérôme CHEVALIER
Marie-Claude CHEZEAU
Emilie CLERC
Gérard COLON
Eve COMTET SORABELLA
Benjamin DIRX
Yves DUPUIS
Aurélien DUTREMBLE
Nathalie GONCALVES
Véronique LEFEUVE
Eric MARECHAL
Jean-Pierre MATHIEU
Jean PAYEBIEN
Marylin PETERLIN-
MALHERBE
Maxim PLAT
Patricia RAVINET
Hervé REYNAUD
Valentine RIGAUD
Sandra ROBIN
Gabriel SIMÉON
Caroline THEVENIAUD
Jacques TOURNY
Véronique-Laure
VERRAEST
Alexandre VUILLOT

MILLY-LAMARTINE

Robert CASENOVE

PÉRONNE

Jean-Pierre PACAUD

PRISSÉ

André DEWERDT

PRUZILLY

Laurent CONDEMINE

ROMANÈCHE-THORINS

Yannick VACHER

SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Josiane CASBOLT

SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Jacques DOUSSOT

SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE

Bernard DESPLAT

SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY

Jean-Claude FOURNET

SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES

Bernard PILARSKI

SAINT-VERAND

Daniel AUPOIL

SANCÉ

Gilles JONDET

SENOZAN

Vincent FAGUET

SOLOGNY

Michelle JUGNET

SOLUTRÉ-POUILLY

Jean-Claude LAPIERRE

VARENNES-LÈS-MÂCON

Guy MANTOUX

VERGISSON

Anne BROCHETTE

VERZÉ

Françoise LARGE

VINZELLES

Yves ANDREUX

Gérard BUONO, Robert LUQUET, Pierre DESROCHES, Jean-Louis LAPRAY et Sophie CHAMOULAUD, maires de leurs communes, ne sont pas membres du Conseil communautaire mais ont un représentant.

LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU

PRÉSIDENT



Jean-Patrick
COURTOIS

Mâcon

1^{ère} VICE- PRÉSIDENTE



Michelle
JUGNET

Administration
générale,
Petite enfance

Sologny

2^e VICE- PRÉSIDENT



Gérard
COLON

Urbanisme et
Aménagement
de l'espace
communautaire

Mâcon

3^e VICE- PRÉSIDENTE



Christine
ROBIN

Attractivité
du territoire,
Développement
économique,
Innovation et
Aménagement
numérique

Charnay-lès-Mâcon

4^e VICE- PRÉSIDENT



Dominique
DEYNOUX

Finances et
Commande
publique

Hurigny

5^e VICE- PRÉSIDENTE



Florence
BATTARD

Enseignement
supérieur et
Relations avec
les universités

Mâcon

6^e VICE- PRÉSIDENT



Jean-François
COGNARD

Ressources
humaines,
Instances sociales
et Prévention
des risques
professionnels

Chaintré

7^e VICE- PRÉSIDENTE



Claude
CANNET

Mobilités
durables et
Transition
énergétique

Mâcon

8^e VICE- PRÉSIDENT



Hervé
CARREAU

Eau,
Assainissement
et Gestion
des milieux
aquatiques

La Chapelle-de-
Guinchay

9^e VICE- PRÉSIDENTE



Véronique-Laure
VERRAEEST

Politique de la
Ville, Démocratie
participative,
Relations avec
les organismes
culturels et
Equipements
culturels
communautaires

Mâcon

10^e VICE- PRÉSIDENT



Gilles
JONDET

Collecte et
valorisation des
déchets

Sancé

11^e VICE- PRÉSIDENTE



Josiane
CASBOLT

Enjeux
climatiques et
environnementaux

Saint-Amour-Bellevue

12^e VICE- PRÉSIDENT



Jérôme
CHEVALIER

Viticulture
et Cité des vins

Mâcon

13^e VICE- PRÉSIDENT



Patrick
BUHOT

Habitat et
Gens du voyage

Charnay-lès-Mâcon

14^e VICE- PRÉSIDENT



Jean-Claude
LAPIÈRE

Tourisme,
Relations avec
l'Office du
tourisme et avec
les sites classés

Solutré-Pouilly

15^e VICE- PRÉSIDENT



Jacques
DOUSSOT

Equipements
sportifs
communautaires
et relations
avec
les organismes
sportifs

Saint-Laurent-
sur-Saône

LES COMMISSIONS



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

MBA a instauré 10 commissions thématiques traitant chacune d'un domaine d'intervention particulier.

Elles ont un rôle consultatif dans l'élaboration des projets et actions de MBA. Elles se réunissent postérieurement à la tenue de la Conférence des Maires, sur un ordre du jour fixé par le Président et sont présidées par un Vice-président, qui assure la coordination avec le Bureau Permanent.

Les commissions sont composées au minimum de 7, et au maximum de 11 Conseillers communautaires titulaires et suppléants, dans le respect du pluralisme politique.

En 2020, elles se sont réunies en moyenne deux fois.

COMMISSION 1 : Finances et ressources humaines

Président : Dominique DEYNOUX

COMMISSION 2 : Urbanisme et aménagement

Président : Gérard COLON

COMMISSION 3 : Attractivité du territoire, développement économique, innovation et aménagement numérique

Présidente : Christine ROBIN

COMMISSION 4 : Habitat, politique de la ville et démocratie participative

Président : Patrick BUHOT

COMMISSION 5 : Collecte et valorisation des déchets

Président : Gilles JONDET

COMMISSION 6 : Grand cycle de l'eau

Président : Hervé CARREAU

COMMISSION 7 : Mobilités durables et enjeux climatiques

Présidente : Josiane CASBOLT

COMMISSION 8 : Enseignement supérieur, sport et culture

Présidente : Florence BATTARD

COMMISSION 9 : Viticulture et tourisme

Président : Jean-Claude LAPIERRE

COMMISSION 10 : Petite enfance

Présidente : Michèle JUGNET



LA COMMISSION CHARGÉE DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Elle intervient dans le cadre de la création et de la réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

Elle rend un avis sur les propositions reçues dans les procédures de concession d'aménagement transférant un risque économique au concessionnaire.

Au cours de l'année 2020, cette commission ne s'est pas réunie.



LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Elle a pour objet de dresser un bilan de l'état d'accessibilité du bâti, des espaces publics, de la voirie et des transports.

Un rapport annuel est présenté au Conseil communautaire et fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Organe consultatif pour le compte de Mâconnais-Beaujolais Agglomération, il est présidé par Roger MOREAU, et composé de membres de la société civile (associations, chefs d'entreprises, etc.).

Il a pour rôle de donner des avis sur les projets de territoire ou sur les actions conduites par l'agglomération. Il est consulté pour toutes les questions relatives à MBA, voire sur les questions d'intérêt général liées au territoire.



LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE

Le Conseil d'établissement est une instance de concertation.

Composé d'élus, de représentants des enseignants, des parents d'élèves et de l'administration, celui-ci se réunit au moins une fois par an à l'initiative du Directeur et dispose d'un rôle consultatif sur le fonctionnement du Conservatoire, le déroulement des études, les perspectives et évolutions à venir.

LES COMMISSIONS SPÉCIFIQUES



DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Président de la commission : Dominique DEYNOUX

Elle attribue les marchés publics supérieurs aux seuils européens (soit 214 000 € H.T. pour les fournitures et services et 5 350 000 € H.T. pour les travaux) et délivre un avis sur tout projet d'avenant à un marché public relevant de sa compétence, entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

- **COMMISSION MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE**

Président de la commission : Dominique DEYNOUX

Elle émet un avis sur le classement des offres et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services et de travaux compris entre 40 000 € et les seuils communautaires.

- **COMMISSION CONCESSION**

Président de la commission : Dominique DEYNOUX

Cette commission intervient dans la procédure d'attribution des délégations de service public (liste des candidats admis à présenter une offre, rapport d'analyse des offres).

Elle délivre également un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

- **COMMISSION CONSULTATIVE DE SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Président de la commission : Gilles JONDET

Créée pour garantir l'expression des usagers des services publics par la voix des associations représentatives, elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Elle a un rôle consultatif sur l'ensemble des services publics confiés à un tiers ou par convention de concession, exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

DES FINANCES

• COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Président de la commission : Dominique DEYNOUX

Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges entre MBA et les communes membres. Elle doit être composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, en respectant leur représentation (au moins un représentant par commune) et leur importance démographique.

• COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Président de la commission : Gilles JONDET

Elle a été constituée par délibération du Conseil communautaire du 15 juillet 2020. Elle intervient de manière obligatoire à chaque fois qu'une convention, à dimension financière (c'est-à-dire emportant une périodicité de règlement), est conclue entre une collectivité territoriale et une personne morale de droit privé.

DES RESSOURCES HUMAINES

• COMITÉ TECHNIQUE (CT)

Président de la commission : Jean-Patrick COURTOIS

Cette commission est consultée pour avis sur toutes les questions relatives à l'organisation du travail et au fonctionnement des services au sein de la collectivité. Elle aborde la communication d'un certain nombre de rapports relatifs à la gestion du personnel.

• COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Président de la commission : Jean-Patrick COURTOIS

Elle contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et permet l'amélioration de leurs conditions de travail.

Elle procède à l'analyse des risques professionnels, ainsi que des conditions de travail, et propose des actions de prévention de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité. Elle est consultée pour avis sur tous les projets d'aménagement modifiant les conditions de travail, de sécurité, de santé des agents.

Les membres du CHSCT peuvent également procéder à des visites des locaux communautaires ainsi qu'à des enquêtes.

Instances consultatives regroupant à part égale des représentants du personnel et des élus de la Communauté d'Agglomération (soit 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants pour chacun des collèges). Les Comités techniques et Comité d'hygiène sont présidés par Jean-François COGNARD.

LE CONTRÔLE DE GESTION



LE BUDGET PRINCIPAL

La hausse des dépenses de fonctionnement de 5,26% par rapport à 2019 (dont 14,88% pour les charges à caractère général et 5,61% pour les charges de personnel) se justifie par le contexte exceptionnel de la crise sanitaire.

Les faits marquants en 2020 :

- L'acquisition des bâtiments ESSEX et BATIFRANC, prémices de la réalisation du projet Saône Digitale,
- L'acquisition des locaux de la CPAM, esplanade du Breuil pour l'extension du siège de MBA,
- L'ingénierie et frais d'études pour l'ancien et le nouveau Plan Local de l'Habitat, ainsi que la mise en œuvre du nouveau Plan Local de l'Habitat,
- La mise en place de nouveaux fonds de concours à destination des communes membres pour leur développement local, leur voirie et le maintien des commerces de proximité,
- La gestion de la crise sanitaire avec :
 - La baisse de certaines charges à caractère général suite à la fermeture de nos établissements recevant du public pendant les confinements,
 - Des achats de masques et autres protections individuelles et collectives pour protéger les agents, les usagers et nos communes,
- Une chute du produit des usagers, notamment au Centre Aquatique et au sein des établissements de la petite enfance,
- La mise en œuvre d'aides exceptionnelles avec le concours de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour venir en soutien des entreprises impactées par la crise sanitaire.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

48 317 190 €

dont :

- 24 016 178 € d'attribution de compensation reversées aux communes membres (soit 49,71%),
- 12 625 527 € de charges de personnel,
- 4 353 717 € de charges générales,
- 2 499 196 € de subventions versées.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

► LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS

2 220 370 €

- L'acquisition des bâtiments ESSEX et BATIFRANC ainsi que les premières études du projet Saône Digitale pour 928 088 €,
- L'acquisition des locaux de la CPAM pour 352 000 €,
- L'ingénierie et frais d'études pour l'ancien et le nouveau Plan Local de l'Habitat pour 205 313 €,
- L'étude du schéma de développement économique et commercial pour 46 071 €,
- L'informatique pour 135 173 € correspondant au déploiement du télétravail pour les services suite à la crise sanitaire et l'évolution des logiciels métiers permettant entre autres de proposer aux usagers le paiement en ligne,
- L'agencement du Centre Aquatique, comprenant l'entretien des bassins et le renouvellement du matériel, pour 111 080 €.



► LES FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS

1 655 055 €

- L'autorisation du programme « 2019-01 PLH » pour 163 586 € (hors ingénierie),
- L'autorisation du programme « 2015-03 : développement local des communes membres » pour 518 000 €,
- L'autorisation du programme « 2017-2019 : aide au développement local des communes membres » pour 489 809 €,
- La participation de MBA au projet du BIVB de Mâcon pour 200 000 €,
- La participation de MBA à hauteur de 75 763 € dans le cadre du dispositif de la Région Bourgogne-Franche-Comté relatif aux aides d'avances remboursables aux entreprises suite à la crise sanitaire,
- L'offre de concours versée au Département de Saône-et-Loire pour la mise en lumière du pont de Saint-Laurent pour 51 935 €,
- La participation de MBA dans le cadre de la sécurisation des déplacements doux à la Croix-Blanche pour 78 763 €.



L'agglomération n'a pas recouru à l'emprunt en 2020.

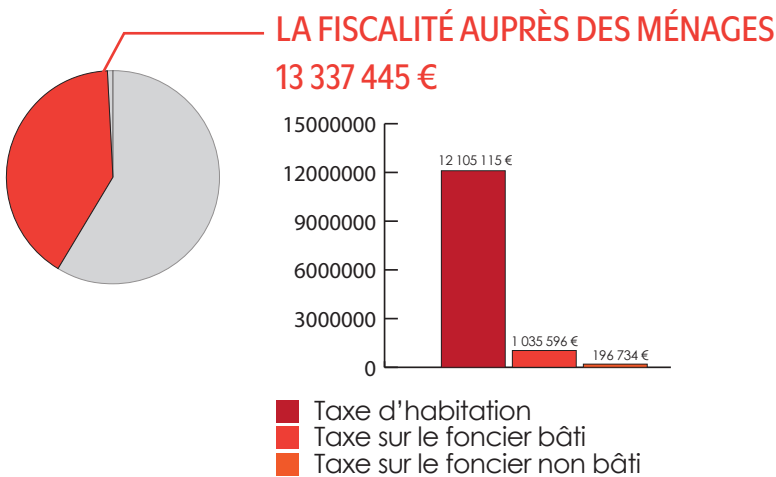
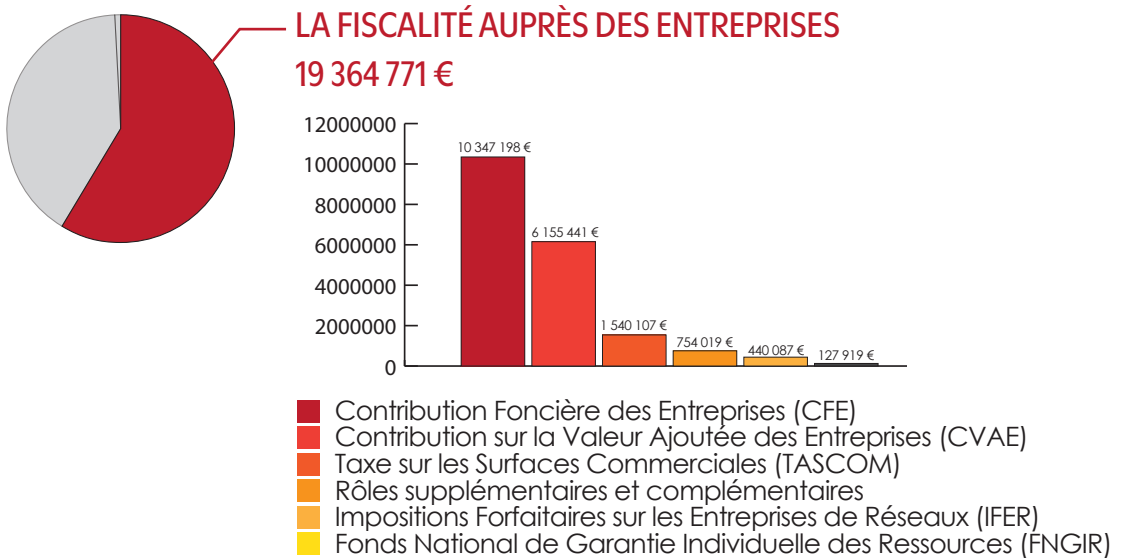
Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 7 701 385 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

51 857 095 €

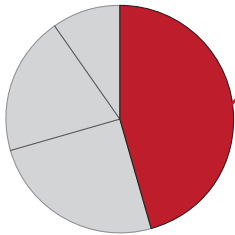
LES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales du périmètre de l'agglomération représentent 63,43% du budget et sont réparties de la manière suivante :



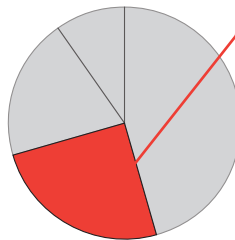
LES RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales du périmètre de l'agglomération représentent 36,57% du budget et sont réparties de la manière suivante :



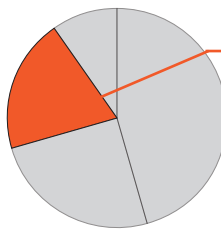
LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ÉTAT 8 692 307 €

MBA a connu une baisse de 0,04% en 2020.



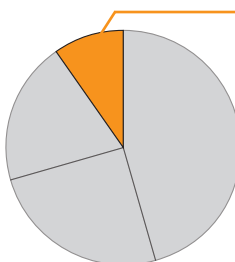
LES RECETTES DES USAGERS 4 714 686 €

Elles représentent 9,09% du budget 2020 et concernent principalement la fréquentation des services de la petite enfance, du Conservatoire de musique et de danse Edgar Varèse, ainsi que du Centre Aquatique communautaire.



LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 3 726 363 €

Les principales participations proviennent des partenaires de la petite enfance pour 3 314 235 €.



LES AUTRES RECETTES D'ORDRE ET DE PRODUITS DIVERS 1 832 358 €

La mise en œuvre d'aides exceptionnelles avec le concours de la région pour venir en soutien des entreprises impactées par la crise sanitaire.

LES BUDGETS ANNEXES

LES DÉCHETS MÉNAGERS

► FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement :

- La fiscalité pour 8 811 893 €,
- Les subventions d'exploitation pour 942 384 € de participation des éco-organismes,
- Les produits des usagers pour 994 278 €.

Les dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général pour 4 490 346 €,
- Les charges de personnel pour 2 920 128 €,
- Les contributions pour 2 251 542 €,
- Les amortissements pour 517 888 €,
- Les charges financières pour 11 494 €.

► INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévues en 2020 représentent 964 596 € et ont essentiellement concerné :

- Les travaux pour la construction des bâtiments en déchèterie pour 577 980 €,
- L'acquisition de colonnes enterrées pour 111 581 €,
- Le 1^{er} fonds de concours pour la vidéo-surveillance des dépôts sauvages pour 19 671 €,
- L'acquisition de biens pour la continuité de service pour 94 462 €,
- Le remboursement du capital des contrats de prêts en cours pour 121 137 €,
- L'amortissement des subventions pour 39 765 €.

L'agglomération n'a pas recouru à l'emprunt en 2020 pour financer ses projets.

Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 664 278 €.



LES TRANSPORTS

► FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement :

- La fiscalité pour 5 533 565 €,
- Les subventions d'exploitation pour 1 435 150 €,
- La redevance pour la mise à disposition de l'entrepôt et des véhicules pour 496 791 €,
- Les produits des usagers pour 570 €.

Les dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général pour 2 114 605 €,
- Les charges de personnel pour 270 000 €,
- Les contributions pour 3 745 975 €,
- Les remboursements versement transport pour 557 €.

► INVESTISSEMENT

Les investissements ont essentiellement concerné la vidéo protection embarquée dans les bus pour 66 773 €.

Pas de recours à l'emprunt dans ce budget annexe dont les excédents autofinancent les projets.

Il n'y a pas d'encours de dette dans ce budget annexe.



LA GEMAPI

(GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS)

► FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement :

- La taxe GEMAPI pour 395 895 €,
- Les attributions de compensation pour 246 280 €.

La taxe GEMAPI, créée pour financer les projets, représente 5 € par habitant.

Les dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général pour 127 880 €,
- Les charges de personnel pour 198 196 €,
- Les contributions pour 12 212 €,
- Les autres charges financières pour 3 482 €.

► INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement représentent 59 646 € et concernent principalement une étude sur l'Abîme et le remboursement du capital des échéances d'emprunt.

Il n'y a pas d'encours de dette dans ce budget annexe.



LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

► FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement :

- La subvention d'équilibre pour 47 627 €,
- Les loyers pour 17 002 €.

La subvention d'équilibre du budget principal servira à autofinancer les investissements.

Les dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général pour 30 812 €,
- Les charges de personnel pour 20 000 €.

► INVESTISSEMENT

Les investissements ont essentiellement concerné la vidéo. Les dépenses d'équipement réalisées pour un montant de 7 677 € correspondent aux travaux d'aménagement de la pépinière.

Il n'y a pas d'encours de dette dans ce budget annexe.

L'ASSAINISSEMENT

► FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement :

- La vente de produits et principalement la redevance d'assainissement pour 4 404 117 €,
- Les subventions d'exploitation, principalement les primes d'épuration de l'Agence de l'Eau pour 651 402 €,
- Les autres recettes de gestion courante, dont la redevance hydraulique versée par les Voies Navigables de France, pour 77 265 €,
- Les amortissements pour 495 144 €.

Les dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général pour 1 231 108 €,
- Les charges de personnel pour 780 027 €,
- Les autres charges de gestion courante pour 179 155 €,
- Les charges financières pour 140 956 €,
- Les amortissements pour 2 389 037 €.

► INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement représentent 5 410 016 € et ont essentiellement concerné :

- Le bassin Monnier pour 1 369 573 €,
- La réfection des réseaux à Crêches-sur-Saône pour 395 924 €,
- La réfection des réseaux à Igé pour 444 514 €,
- La réfection des réseaux à Mâcon pour 122 126 €,
- La réfection des réseaux sur le territoire de l'ex « Syndicat des deux Roches » pour 264 426 €,
- La station d'épuration de Bussière pour 459 836 €,
- Le démarrage de la station d'épuration de La Roche-Vineuse pour 225 669 €,
- La réfection des réseaux sur le territoire de l'ex SIVU de La Chapelle-de-Guinchay pour 155 640 €.

L'agglomération n'a pas recouru à l'emprunt pour financer ses projets. Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 6 933 524 €.



Le budget annexe « Assainissement » a été créé en 2020 à l'occasion de la prise de compétence. Il regroupe l'assainissement collectif et non collectif.

L'EAU

► FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement :

- La vente de produits et principalement la vente d'eau pour 1 973 525 €,
- La redevance pour le contrôle d'une délégation de service public pour 20 501 €,
- L'amortissement de subventions pour 105 687 €.

Les dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général pour 379 929 €,
- Les charges de personnel pour 407 695 €,
- Les charges financières pour 92 259 €,
- Les amortissements pour 875 980 €.

► INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement ont concerné des travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable, à Charnay-lès-Mâcon, pour un montant de 282 996 €.

- Le remboursement du capital des contrats de prêts en cours pour 692 046 €,
- L'amortissement des subventions pour 105 687 €.

L'agglomération n'a pas recouru à l'emprunt en 2020 pour financer ses projets.

Concernant la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 4 949 524 €.



Le budget annexe « Eau » a été créé en 2020 à l'occasion de la prise de compétence.

LE SITE D'AZÉ

► FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement :

- La subvention d'équilibre pour 8 828 €,
- La redevance et refacturation déléguataire pour 1 924,30 €.

Les dépenses de fonctionnement :

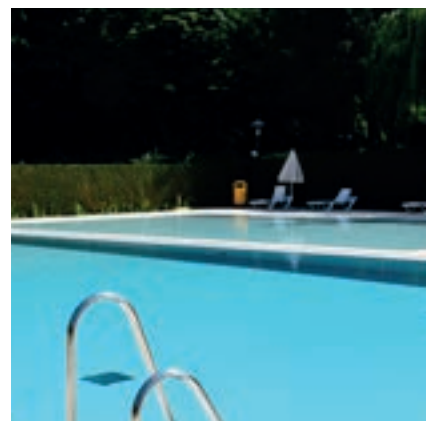
- Les charges à caractère général pour 1 924 €,
- Les amortissements pour 3 242 €.

► INVESTISSEMENT

Les permis de démolir et de construire ont été obtenus en fin d'année 2020. Les dépenses d'investissement ont consisté à la pose d'une clôture sur le site et au paiement d'une part de maîtrise d'œuvre.

Le projet d'aménagement de l'ensemble du site se traduira concrètement par des travaux d'envergure pendant l'année 2021.

Il n'y a pas d'encours de dette dans ce budget annexe.



L'AGGLO EN SOUTIEN

LE PETR

MBA a approuvé le projet de territoire du PETR et a réaffirmé son souhait de garder la totale maîtrise de ses compétences en matière de développement économique, de tourisme, d'enseignement supérieur et d'aménagement de son territoire. Les seules compétences transférées au PETR sont :

- L'élaboration, la révision, la modification et la mise en œuvre du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) sur son périmètre ;
- L'instruction des projets portés par MBA relevant des différents dispositifs de contractualisation avec l'État, la Région, le Département et l'Union Européenne (notamment LEADER) gérés par le PETR.

Il revient aujourd'hui au PETR de mettre en œuvre son projet de territoire dans une convention territoriale qui doit préciser les missions déléguées par les EPCI au PETR pour être exercées en leur nom et pour leur compte. Cette convention précisera également les conditions de cette délégation et les moyens attribués par l'EPCI concerné au PETR (durée, étendue, conditions financières, moyens humains) pour décliner de manière opérationnelle le projet de territoire.

Le PETR élabore actuellement le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) pour le compte de MBA et de trois autres EPCI. La phase diagnostic a été finalisée en 2020. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera élaboré en 2021.

COTISATION VERSÉE AU PETR

305 300 € soit

4 € /  **habitant**



L'AILE SUD BOURGOGNE

L'Aile Sud Bourgogne est née de la fusion, en 2018, de trois associations soutenues par MBA : la Mission Locale, le CLLAJ et le PLIE, qui se sont réunies pour répondre aux besoins du public du bassin de Mâcon, Tournus et Cluny.

L'Aile a pour objet d'assurer la promotion et la mise en œuvre de stratégies territoriales de l'insertion, de la formation, de l'emploi pour tout public et d'accompagner les jeunes pour le logement autonome.

COTISATION VERSÉE À L'AILE

148 018 € soit

1,95 € /  **habitant**



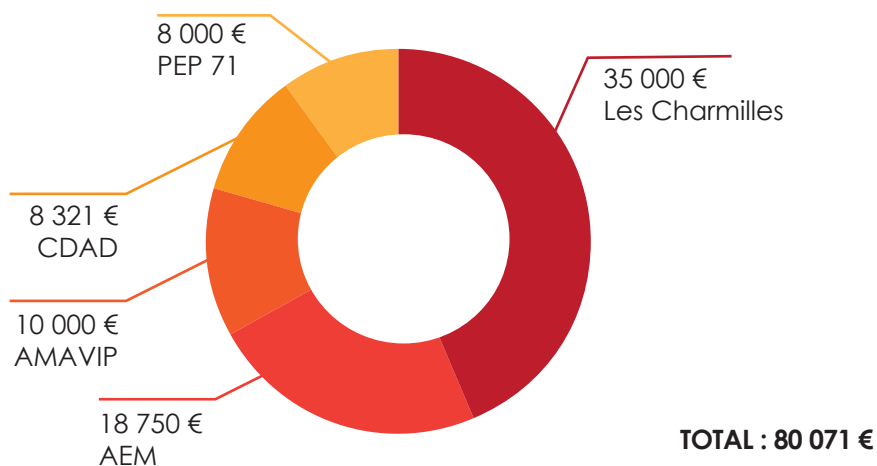


FONDS DE CONCOURS 2020/2026

Les fonds de concours permettent à MBA, au-delà de ses compétences, d'accompagner financièrement ses communes membres dans la réalisation des projets qu'elles ont décidé de mettre en œuvre.

Engagée dans une démarche volontaire de développement équilibré de son territoire, pour la mandature 2020-2026 MBA a décidé, lors de son Conseil communautaire du 23 juillet 2020, de reconduire le fonds de concours « Aide au développement local », et de mettre en place un fonds de concours « voirie » pour les projets de création, d'aménagement et de réfection de chaussées de voirie communale, et de leurs accessoires et dépendances inhérents. Ces deux fonds de concours sont dotés, dans le cadre de deux autorisations de programme, d'une enveloppe de 3 000 000 € chacun. Par ailleurs, MBA a décidé de proroger pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2021, le fonds de concours « Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs et maintien du commerce de proximité » pour les opérations « Centre-bourg » et « Fisac » afin d'accompagner ses communes membres dans leurs objectifs de redynamisation des commerces.

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ORGANISMES PARTENAIRES



CHIFFRES CLÉS 2020

- **76 450 €** attribués au titre du fonds de concours « **développement local** » pour accompagner deux communes dans la réalisation de deux projets.
- **64 967 €** attribués au titre du fonds de concours « **voirie** » pour accompagner deux communes dans la réalisation de trois projets.
- **870 000 €** attribués au titre du fonds de concours « revitalisation des centres-villes, centres-bourgs et maintien du commerce de proximité » 2018-2020 pour l'action « **Cœur de Ville** » afin d'accompagner la ville de Mâcon pour deux projets de réhabilitation (enveloppe soldée).

2. ENTREPRENDRE AUX PORTES DE LYON

- p. 28 • La mission économique
- p. 34 • L'aménagement du territoire



LA MISSION ÉCONOMIQUE

Afin de répondre à la demande des entreprises et être au plus près des acteurs économiques, le service de la mission économique et de l'innovation est installé dans les locaux de la pépinière, au cœur de la Cité de l'entreprise.

LES DIFFÉRENTES IMPLANTATIONS

La pépinière d'entreprises :

En 2020, la pépinière d'entreprises innovantes a accompagné et hébergé sept entreprises :

- Drone Pro (entrée 01/08/2018 ; sortie le 29/01/2020 pour s'installer à Saint-Martin-Belle-Roche),
- Blissports,
- Nauticoncept (entrée le 01/01/2020 ; sortie le 30/11/2020 pour s'installer à Mâcon),
- Equipeer,
- Aum Biosync,
- Piquoti,
- Vilux.

La Cité de l'entreprise :

La société « LifeStonelink » a intégré la Cité de l'entreprise en 2020 (services numériques internationaux via des applications pour les seniors et leurs familles).

Aussi, la maroquinerie de luxe Thomas s'est agrandie dans une nouvelle cellule pour honorer ses cadences de recrutements qui ont été doublées.



AUX CÔTÉS DES PORTEURS DE PROJETS

En 2020, la mission économique a traité 60 demandes d'accompagnement d'entreprises pour la recherche de foncier, des demandes de financements complémentaires ou encore une aide au développement (hors accompagnement lié à la crise sanitaire).

Avec l'ensemble de ses partenaires, MBA oriente, met en relation et accompagne les projets des créateurs et chefs d'entreprises du territoire.

INOBYZ, ACCÉLÉRATEUR DE START-UPS

Ayant programmé un test en 2016, MBA a décidé de lancer concrètement une phase d'expérimentation opérationnelle, pendant trois ans, de l'accélérateur de start-ups INOBYZ.

En entrant chez Inobyz, les porteurs de projets bénéficient d'un accompagnement personnalisé avec :

- Un mentor : généralement, un des trois créateurs de l'accélérateur, dont l'expérience et la légitimité permettent de simplifier la communication, l'accompagnement et l'identification des besoins,
- Des spécialistes pour accompagner sur les compétences manquantes,
- Un réseau riche et adapté permettant de faciliter les liens vers des partenariats commerciaux,
- La facilitation de l'accès à des sources importantes de financement pouvant aller jusqu'à 500 000 € en trois ans,
- Des moyens financiers propres à l'accélérateur pour faire face à des situations d'urgence et ne pas ralentir le projet,
- Des locaux neufs avec un bureau, un téléphone, un accès internet et des espaces communs de partage avec d'autres porteurs de projet, et ce, à un prix compétitif.

Chaque année, des subventions sont ainsi programmées au profit de l'accélérateur pour accompagner les entreprises innovantes du territoire (80 000 € en 2020).



DEPUIS 2019, L'ACCÉLÉRATEUR DE START-UPS INOBYZ C'EST...



des conseils
personnalisés



7 start-ups
à fort potentiel
accompagnées



10 millions d'€
de levée de fonds



75 emplois
générés dans les
prochaines années



SALONS & ÉVÉNEMENTS

Suite à la crise sanitaire, les salons auxquels participe habituellement MBA ont été annulés (salon des Entrepreneurs de Lyon et le salon SIMI de Paris).

Seule la cérémonie des trophées des entreprises de Saône-et-Loire s'est déroulée le 17 février 2020, à Chalon-sur-Saône.

Cette édition a vu la consécration de deux entreprises du territoire :

- Equipeer : Spécialiste dans l'achat et la vente de chevaux de sport sur internet (sélection des meilleurs chevaux dans plusieurs disciplines : CSO, dressage, CCE...)
- Nauticoncept : Outil numérique permettant de centraliser toutes les données liées aux flottes de bateaux, aux interventions de maintenance et à leurs utilisations quotidiennes.

SOUTENIR L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

Face à la crise sanitaire et pour accompagner tous les professionnels qui participent à l'économie de notre territoire, la mission économique a été un véritable relais pour l'ensemble des mesures déployées au niveau national, régional, départemental et local.

De plus, MBA a pris des mesures immédiates en faveur du secteur économique, notamment auprès des commerces de proximité, en accompagnant l'action des communes mais également en participant aux côtés du Conseil Régional au fond de solidarité territorial.

Tous les acteurs ont travaillé sur les dispositifs à mettre en place pour répondre aux besoins des entreprises. **Cette mobilisation collective des différents échelons territoriaux a fédéré toutes les forces vives dans l'accompagnement des chefs d'entreprises qui génèrent plus de 40 000 emplois sur l'agglomération.**

Ces actions ont été indispensables pour préserver les dynamiques existantes et faire en sorte que l'économie du territoire reparte le plus rapidement possible. Au-delà de ces mesures, MBA reste en lien permanent avec les acteurs économiques pour les accompagner dans leurs démarches et rester à leur écoute.



AGIR POUR L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

En 2020, MBA a attribué une subvention de 3 000 €, à trois sociétés éligibles au règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise :

- SAS Moulin du Gastronomes à Charnay-lès-Mâcon, pour la création de nouvelles chambres et l'aménagement des extérieurs,
- SCI La Claire - GRV SAS à Péronne, pour réaliser une extension du site de production industrielle et mettre en place un nouveau process de production,
- YL TASTING à Vinzelles, pour créer deux chambres d'hôtes.



AIDER LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

MBA a mis en place un dispositif qui a pour objectif de soutenir les commerces de proximité, afin qu'ils puissent faire face au paiement des loyers de leurs locaux.

Ce dispositif prévoyait le versement d'une subvention correspondant à trois mois de loyer, dans la limite de 1 500 €, aux commerces de proximité éligibles au regard du règlement d'intervention de MBA.

L'enveloppe initiale d'un montant de 50 000 € ayant été consommée en totalité, MBA a voté une seconde enveloppe de 50 000 € afin qu'un maximum de commerces puisse bénéficier d'une aide, avant la fin du dispositif au 31 décembre 2020.

Au total, 54 dossiers ont été validés pour un montant de 75 064 €, financé intégralement par MBA.



OBTENIR DES AVANCES FINANCIÈRES

Pour soutenir les petites entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a souhaité mettre en place des mesures, permettant de renforcer leur structure, dans une logique d'ingénierie financière.

Pour cela, **la Région a choisi de créer des fonds en avances remboursables, aux côtés de la Banque des Territoires et des EPCI, pour la mise en place d'aides financières au profit des entreprises, et notamment des TPE.**

Ce prêt régional est accordé, selon les besoins et la situation économique du bénéficiaire, sous forme de prêt, pour des entreprises locales déjà immatriculées.

Les prêts consentis seront compris entre 3 000 et 15 000 €, sans garantie personnelle, à taux zéro et avec la possibilité pour le bénéficiaire de disposer d'un différé de 2 ans et d'étaler son remboursement jusqu'à 7 ans.



UN FONDS POUR LES COLLECTIVITÉS

Ce fonds régional est destiné à accompagner les actions collectives sur les communes du territoire, de plus de 3 000 habitants.

Les interventions doivent concourir au redémarrage et au développement d'activités commerciales, artisanales et de services, en soutenant les actions portées par les collectivités et leurs groupements dans le but de venir en aide aux TPE et aux commerces de proximité.

L'enveloppe et les différentes actions seront déployées sur l'année 2021.



UN FONDS POUR LES ENTREPRISES

Dans le cadre du soutien à l'économie de proximité, MBA et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté se sont associés pour déployer le fonds régional des territoires.

La Région a délégué à MBA l'octroi d'aides qui relèvent de sa compétence au titre du règlement d'intervention du fonds régional des territoires – volet entreprise.

À cet effet, MBA a la charge de l'instruction, de l'attribution, du paiement et de la gestion de l'enveloppe déléguée.

Aide à l'investissement :

Afin de permettre la reprise de l'activité et de relancer l'économie, il est proposé de soutenir les dépenses d'investissement des entreprises.

Ce dispositif a été mis en place en novembre 2020 et les subventions seront attribuées sur l'année 2021, dans la limite de l'enveloppe allouée par la Région, soit 303 052 €.

L'aide financière sera versée conformément au règlement d'intervention :

- Intervention à hauteur de 50% des dépenses éligibles,
- Montant minimum des dépenses éligibles à 2 000 € HT,
- Montant maximum de la subvention d'investissement matériel ou immatériel à hauteur de 10 000 € HT,
- Pour les entreprises ayant de 1 à 10 salariés.

Aide au fonctionnement :

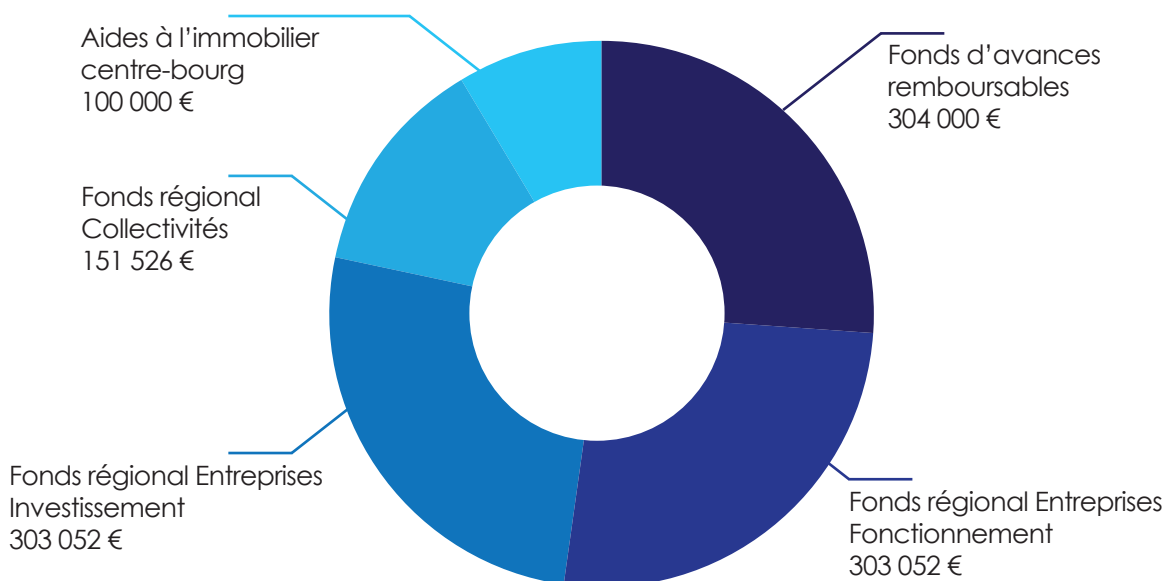
Afin de soutenir les commerces et services de proximité et les aider à faire face à leurs difficultés conjoncturelles liées à une perte de chiffre d'affaires, il est proposé de soutenir leur trésorerie par le biais d'une subvention.

L'aide financière est d'un montant de 1 500 € maximum (pris en charge à 50% par MBA et 50% par la Région).

L'enveloppe allouée est de 303 052 €.

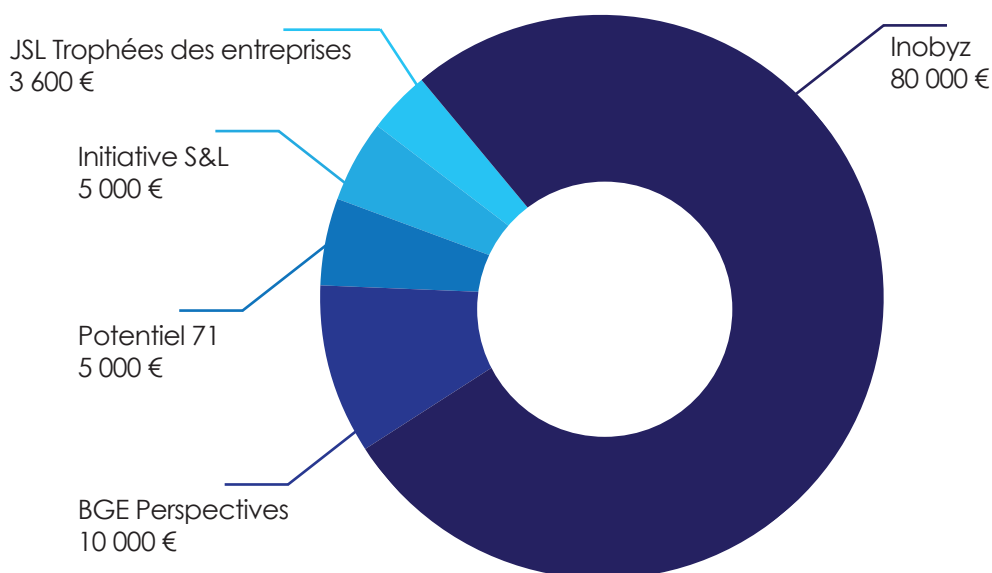


LES AIDES MOBILISÉES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE



TOTAL : 1 161 630 €

LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



TOTAL : 103 600 €



LES DÉFIS 2021

- Concrétiser les implantations d'entreprises retardées en 2020 par la crise sanitaire,
- Mettre en place des outils de gestion de projets,
- Organiser le lancement du nouveau schéma de développement économique.



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MBA souhaite exercer pleinement ses compétences en matière d'aménagement et de développement économique en mettant en œuvre un programme ambitieux décliné autour de plusieurs projets d'envergure, répondant aux besoins des acteurs locaux.

DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Les études pour la mise en œuvre du projet phare Saône Digitale se sont poursuivies en 2020 et permettront d'engager une phase plus opérationnelle en 2021.

En termes de zones d'activités, la ZAC des Luminaires à Charnay-lès-Mâcon a été clôturée et MBA a approuvé le lancement d'études préalables à la création d'une nouvelle ZAC sur la commune d'Hurigny.

Dans la ZI des Bruyères, des démarches sont en cours pour l'acquisition de parcelles en friches permettant la création d'un village des artisans répondant à une demande locale. Dans les autres ZAC, dont les concessions d'aménagement sont en cours, la commercialisation des terrains et l'installation d'entreprises progressent continuellement.

Enfin, du nouveau du côté des voiries communautaires puisque la rue Ampère située dans la ZI des Bruyères et desservant notamment l'entreprise Itron s'est refait une beauté. Des études ont également été réalisées pour la rénovation de la rue de la Grosne qui sert de clé de liaison entre le port de Mâcon et les axes autoroutiers dans le cadre du développement de l'autoroute ferroviaire.



DESSINER L'AVENIR

• Saône Digitale : phase d'études

Les études préalables à la création de la ZAC lancées en 2019, se sont poursuivies tout au long de l'année 2020 et des scénarii d'aménagement ont été étudiés.

Parallèlement, les diagnostics (amiante, plomb, enrobés, dallage), nécessaires avant le désamiantage et la déconstruction des anciens bâtiments ESSEX, ont été réalisés et permettront d'enclencher la phase de travaux en 2021.

• Suppression de la ZAC des Luminaires, sur la commune de Charnay-lès-Mâcon

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Luminaires a été créée par la commune de Charnay-lès-Mâcon en 1994. Elle était destinée aux activités industrielles, entrepôts, bureaux et services, sur une surface de 63 000 m².

L'aménagement projeté initialement étant achevé, la ZAC pouvait être supprimée.

Ainsi, au titre de sa compétence en matière de création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire, il revenait donc à MBA de prononcer la suppression de la ZAC, ce qui a été acté en novembre 2020.

• Lancement des études préalables à la création d'une ZAC à la Grisière, sur la commune d'Hurigny

Toujours dans le cadre de sa compétence en matière de ZAC, MBA, en concertation avec ses communes membres, étudie les possibilités de création ou d'extension de zones d'activités sur le territoire.

Sur la commune d'Hurigny, des terrains communaux d'environ 3,5 hectares situés à la Grisière ont été identifiés pour la réalisation d'espaces économiques.

Au vu des perspectives favorables d'aménagement sur ce secteur et des besoins identifiés sur le secteur Nord du territoire, il semblait opportun pour MBA d'approuver le lancement d'études préalables à la création d'une ZAC qui se dérouleront sur l'année 2021.

Zoom sur les études :

- Coût : environ 35 000 € ;
- Coordination confiée à la SPL.





- **Rénovation de la rue Ampère et projet de Village des artisans**

Dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain « La Chanaye Résidence » et au titre de sa compétence « développement économique », MBA avait réalisé une étude pour la requalification de la zone industrielle des Bruyères à Mâcon.

Outre le désenclavement de la rue Ampère, levier du bon développement de la zone, l'étude avait mis en avant la nécessité d'y créer un équipement collectif en faveur du développement économique de type village d'artisans.

La rénovation de la rue Ampère et par la suite la connexion avec la rue André Derain va permettre de rompre l'isolement de cette ZI tout en créant un lien entre la ZAC Euro-parc Sud Bourgogne et Grand Sud. Les travaux permettent également d'améliorer la qualité de vie du quartier La Chanaye-Résidence, l'amélioration des flux et la sécurisation des riverains.

Zoom sur les travaux :

- **7 mois de travaux de mai à novembre 2020 ;**
- **2.7 millions d'euros ;**
- **Suppression de places de stationnement en bataille le long d'Itron, création d'un nouveau parking, recalibrage de la voirie, création d'une circulation douce de trois mètres.**

A quelques mètres de la rue Ampère, d'anciens bâtiments industriels actuellement en friche rue Thimonnier ont été identifiés pour accueillir le village des artisans.

Afin de réaliser ce projet, MBA a délibéré pour acquérir ces friches industrielles, les démolir et nettoyer le site.

Une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique a été mise en place.

En réunissant plusieurs artisans, ce futur village permettra de mutualiser des moyens et encouragera les synergies. Avec la revitalisation de la ZI des Bruyères, c'est l'image du quartier que l'agglomération, avec la ville de Mâcon, entend changer pour en faire un véritable lieu d'investissement économique.



- **Étude pour la réalisation de travaux de voirie sur la rue de la Grosne dans le cadre du développement de l'autoroute ferroviaire Calais – Le Boulou**

Depuis mars 2019, afin de poursuivre le développement du fret, des trains de 750 mètres de long empruntant l'autoroute ferroviaire entre Calais et Le Boulou s'arrêtent au port multimodal de Mâcon.

En 2020, le nombre de remorques reportées chaque mois sur l'autoroute ferroviaire depuis le port de Mâcon est passé de 300 à 1 000 par mois, soit une progression spectaculaire de 233%.

Cette réussite confirme la nécessité de procéder à de nouveaux travaux permettant de porter la capacité du terminal de feroutage à 2 000 remorques par mois.

Cela rend nécessaire une rénovation et un aménagement de la rue de la Grosne qui constitue la clé de liaison entre le port de Mâcon et les axes autoroutiers (A6/A406) et qui va supporter des flux de poids lourds de plus en plus importants.

Ainsi, en 2020, MBA et la ville de Mâcon ont réalisé les études techniques permettant la réalisation des travaux sur l'année 2021.

Zoom sur les travaux :

- **2 millions d'euros ;**
- **1 500 mètres linéaires : voirie située du diffuseur de l'A406 jusqu'à la rue des Frères Lumières ;**
- **Deux maîtres d'ouvrage : MBA et la ville de Mâcon.**



EN 2020, L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE C'EST AUSSI...



962 367 € de fonds de concours alloués pour près de 4,6M € de travaux



1 réfection de voirie et 1 réaménagement de parking à Senozan



1 aménagement de centre-bourg à Saint-Amour-Bellevue



2 réhabilitations de bâtis anciens à Mâcon (opération Cœur de ville)



LES DÉFIS 2021

- Démolir l'ancien site ESSEX (soit 42 000 m² de bâtiments) et poursuivre le développement du projet « Saône digitale »,
- Étudier la faisabilité de création de nouvelles zones d'activités,
- Concrétiser la création d'un village des artisans,
- Poursuivre la vente de terrains dans les ZAC afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.

3.

PROFITER D'UN TERRITOIRE DURABLE

- p. 40** • L'eau et l'assainissement
- p. 42** • La collecte des déchets
- p. 46** • Les mobilités durables



L'EAU & L'ASSAINISSEMENT

La Direction du Grand Cycle d'eau s'est formée en janvier 2020 grâce à l'acquisition des compétences Eau potable et Assainissement. Elle a intégré 6 nouveaux agents exerçant leur activité dans les syndicats ou à la ville de Mâcon.

Désormais, Mâconnais-Beaujolais Agglomération gère toutes les compétences en lien avec l'eau, depuis la production d'eau potable, et sa distribution, jusqu'à la collecte des eaux de pluie, des eaux usées, leur stockage et traitement, en intégrant également la prévention des risques d'inondation et la préservation des milieux aquatiques.

PRÉSERVER ET PROTÉGER

LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

Elle s'exerce sur une partie du territoire de MBA, du fait du maintien de quatre syndicats, à cheval sur au moins deux EPCI. Le mode de gestion est majoritairement la Délégation de Service Public (DSP). L'année 2020 a été consacrée à la prise en main des contrats de DSP, la poursuite des programmes d'investissements et à une réflexion approfondie sur l'organisation de la compétence eau potable sur le territoire aboutissant, à moyenne échéance, ainsi qu'à la dissolution des syndicats Nord Mâcon et Saône Grosne. De plus, deux études structurantes ont été initiées : un schéma directeur d'eau potable et une étude « ressource en eau ».



LA COMPÉTENCE GEMAPI

La GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités, depuis le 1^{er} janvier 2018. MBA a fait le choix d'exercer en régie cette compétence et de créer un service dédié.

Cette compétence s'exerce sur tout le territoire de MBA.

Les actions entreprises dans le cadre de la GEMAPI sont définies par le code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants,

- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- La prévention des inondations,
- La protection et la restauration des zones humides.

Le volet « prévention des inondations » est plus particulièrement représenté par des actions de type « aménagement de bassins versants ». Très concrètement, cela consiste en la surveillance, l'entretien et la réhabilitation des cours d'eau, ainsi qu'en la gestion des ouvrages de protection contre les crues (création et gestion des aménagements hydrauliques...). Ce service public ne pouvant pas, pour des raisons d'efficacité, se limiter aux frontières administratives de base, il est essentiel de regrouper les intercommunalités entre elles pour optimiser ces diverses actions.

Par conséquent, durant l'année 2020, l'équipe GEMAPI a consolidé son Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Elle a également poursuivi les études sur l'Abîme et initié la démarche relative à la gouvernance des bassins de la Mouge et de la Petite Grosne.



LE SERVICE GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE MBA, C'EST...



174 km
de cours d'eau



23 bassins
de rétention d'eau



4 bassins
de dessablage



6 clapets
automatiques

GÉRER LES RÉSEAUX D'EAUX

La gestion des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales urbaines s'exerce sur tout le territoire de MBA. L'équipe assainissement a assuré la reprise des nombreux contrats de DSP, et en a, par ailleurs, renouvelé six. Elle a également poursuivi les programmes d'investissements initiés par les collectivités précédemment compétentes. Sur les territoire gérés en régie, les agents ont mis en œuvre le déploiement d'une régie d'exploitation en s'appuyant, dans un premier temps, sur les communes et leurs effectifs.

Par ailleurs, tout le service a été mobilisé sur plusieurs investigations, directement sur le terrain, qui ont permis l'identification et la quantification des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU), en vue de la CLECT.



LES DÉFIS 2021

- Assainissement : consolidation d'un Programme Pluriannuel d'Investissement qui permet d'atteindre la conformité sur chacun des systèmes d'assainissement et déploiement de la régie d'assainissement pour une exploitation efficace,
- Eau potable : lancement de deux études globales à l'échelle du territoire,
- Gemapi : lancement de la gouvernance sur le nord du territoire, mise en œuvre du PPI et réflexion sur les modes d'exploitation possibles.



LA COLLECTE DES DÉCHETS

La Direction des Déchets a pour mission d'assurer la collecte et la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par les usagers des 39 communes du territoire, dans le cadre de leur vie quotidienne.

LES AGENTS ASSURENT !

En 2020, MBA s'est attachée à assurer la continuité du service public de collecte des déchets, malgré la période de crise sanitaire et les différents confinements.

Ainsi, une organisation spécifique du travail a été mise en place et a permis de maintenir, dans le respect des prescriptions du confinement, la totalité des services de collecte des ordures ménagères résiduelles. Pour la collecte sélective, seules quelques collectes ont été suspendues, suite à la fermeture des exutoires ou parce que les usagers avaient à disposition d'autres solutions de collecte.

Les usagers se sont montrés très bienveillants à l'égard des agents de collecte lors du 1^{er} confinement. Ils ont scotché sur leurs poubelles des dessins ou des messages de soutien.



BON À SAVOIR...

LES EFFECTIFS :

- **40 agents de collecte** : 6 grutiers pour la collecte des Points d'Apports Volontaires, 10 gardiens pour les collectes en déchèterie, 20 agents pour la collecte en porte à porte ;
- **11 agents dédiés à l'organisation** :
 - d'exploitation (responsables de la collecte et de la maintenance)
 - d'administration (direction, responsable administrative, chargé de projet, assistant de prévention et agent d'accueil).

LES CHIFFRES CLÉS DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



TOTAL : 40 833 tonnes de déchets collectés en 2020

L'année 2020 se caractérise par la stabilité des déchets ménagers et assimilés produits avec 40 833 tonnes collectées (toutes collectes confondues alors que la population a augmenté).

Ainsi en 2019, chaque habitant produisait 530 kg/an, alors qu'en 2020, la production n'est plus que de 513 kg/an par habitant.

• LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

18 159 tonnes collectées, soit 228 kg/an par habitant

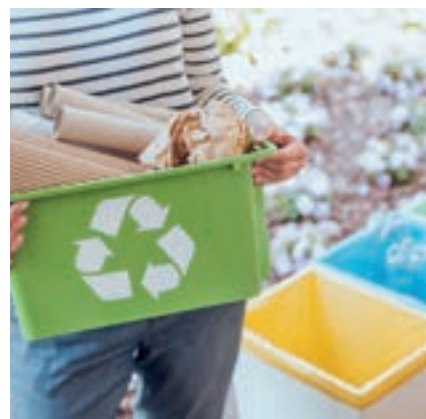
Les OMR correspondent à la fraction de déchets qui ne peut être valorisée : c'est ce qu'il reste après la collecte sélective. La production des OMR est sensiblement la même en 2020 qu'en 2019, alors que la population de référence a légèrement augmenté. La production par an et par habitant diminue ainsi de 7 kg en 2020 (228 kg/an par habitant) par rapport à 2019 (235 kg/an par habitant).

• LA COLLECTE SÉLECTIVE

6 714 tonnes collectées soit 84,3 kg/an par habitant

La collecte sélective permet de collecter les papiers, les cartons, les cartonnettes, les emballages ainsi que le verre et les végétaux. Cette collecte s'effectue en porte à porte ou en points d'apport volontaire.

Bien que la production de la collecte sélective reste globalement stable, la production des multimatériaux (emballage, papier, carton et cartonnette) augmente de plus de 9%. Cette augmentation reflète la modification des habitudes de consommation des usagers qui ont de plus en plus recours au e-commerce (colis).



À l'inverse, les collectes annexes (cartons des professionnels et collecte de végétaux) diminuent de près de 22%.

Elles ne représentent que 7% de la collecte sélective. Cette baisse reflète les périodes de confinement avec l'arrêt de l'activité de nombreux professionnels et l'arrêt de la collecte des végétaux sur la même période.

La poursuite de l'aménagement du territoire en points d'apport volontaire a également fait évoluer la collecte sélective, avec la création de quatre nouveaux points sur les communes de Saint-Martin-Belle-Roche (parking des pompiers), Péronne (salle des fêtes) et Mâcon (parking du centre et quai Lamartine).



• LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

16 000 tonnes collectées soit 200 kg/an par habitant

Bien que marqué par d'importantes périodes de fermeture, entre 2 et 6 mois selon les sites, les tonnages collectés sont restés stables en 2020. Néanmoins, la fréquentation en déchèterie a fortement baissé avec seulement 156 000 entrées enregistrées en 2020, contre 220 000 entrées en 2019.

Cela s'explique par les fermetures des établissements durant la crise sanitaire, mais aussi pour les périodes de travaux réalisés. Les usagers ont donc optimisé leurs déplacements en déchèterie, avec des apports plus conséquents à chaque passage.

EN 2020, LA DIRECTION DES DÉCHETS, C'EST...



18 159 tonnes
d'ordures ménagères résiduelles



6 714 tonnes
de collecte
sélective



16 000 tonnes
de collecte
en déchèterie



18
poids lourds



AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

L'année 2020 a marqué la fin de la collecte du verre en porte à porte.

Cette collecte n'était proposée qu'à 40% des habitants du territoire, domiciliés sur Mâcon.

Outre le fait qu'elle n'était pas économiquement avantageuse par rapport à la collecte en point d'apport volontaire, et qu'elle induisait des conditions de travail difficiles pour les ripeurs, elle avait aussi un impact négatif sur la valorisation du verre.

En effet, celui-ci, compacté mécaniquement par la pelle du véhicule ne pouvait pas être valorisé en usine aussi bien que le verre collecté en point d'apport volontaire.

L'arrêt de la collecte du verre en porte à porte n'a pas généré de baisse de tonnage.

Les usagers se sont effectivement reportés sur les points d'apport volontaire, qui ont été multipliés, avec la création de 8 nouveaux points pour assurer un maillage optimal.

Les caractérisations effectuées ultérieurement n'ont pas non plus montré de report du verre dans les ordures ménagères résiduelles.

Cette opération est donc un succès économique, environnemental et à la faveur des conditions de travail des agents de la Direction de la gestion des déchets. En 2020, MBA a collecté 3 023 tonnes de verre, soit 38 tonnes de moins qu'en 2019, mais cette baisse s'explique par la fermeture des cafés, hôtels et restaurants en raison de la crise sanitaire.

VOTRE SAC POUBELLE À LA LOUPE...

Dans le cadre de son programme de prévention, une campagne de caractérisation des ordures ménagères a été réalisée par MBA et le SMET 71, pour connaître le contenu des poubelles du territoire.

Des échantillons ont été prélevés et analysés afin d'identifier les déchets encore valorisables présents et les actions prioritaires à mettre en place pour les réduire.

Cette étude a démontré que les performances de tri se sont améliorées. En effet, les habitants de l'agglomération sont plutôt de bons élèves en ce qui concerne le tri des déchets. Par rapport à la moyenne des collectivités de même type, ils trient en moyenne 37% de plus, ce qui correspond à 90 kg/an et par habitant.

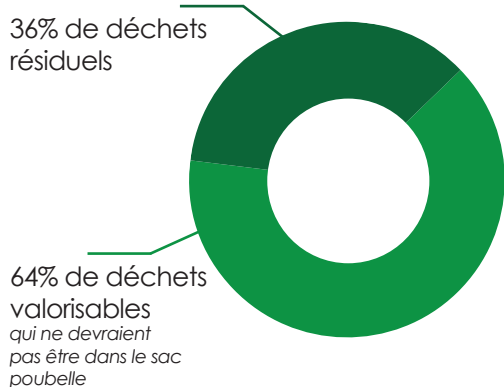
Néanmoins, il reste encore une marge de progression pour réduire et valoriser nos déchets, car :

- Plus d'1/3 des ordures ménagères sont des déchets alimentaires et de jardin qui peuvent être compostés ;
- On retrouve encore des papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal ou en verre dans les ordures ménagères... cela représente quasiment 20% du poids du sac poubelle ;
- Le gaspillage alimentaire représente 15 kg par habitant, chaque année. La moitié est constituée de produits alimentaires non consommés et encore dans leurs emballages.

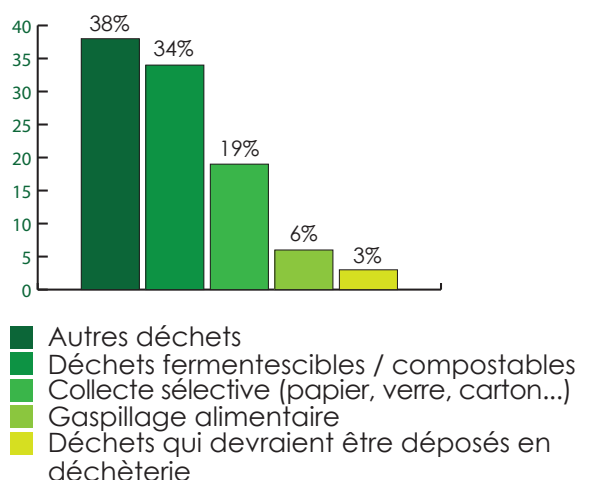


QUE SE CACHE T-IL DANS VOTRE SAC ?

Aperçu d'un sac poubelle en moyenne par an et par habitant :



Détail des 64% de déchets valorisables :



LES DÉFIS 2021

- Extension des consignes de tri : définition d'un schéma de collecte unique pour le territoire,
- Optimisation des circuits de collecte des déchets ménagers.



LES MOBILITÉS DURABLES

L'activité 2020 a été marquée par l'évolution du service « Mobilités durables », vers un service « Mobilités durables et transition énergétique », à partir de septembre. Le périmètre de ce nouveau service regroupe désormais l'ensemble des sujets liés à la mobilité et à l'énergie.

LE SERVICE MOBILITÉS DURABLES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, C'EST...



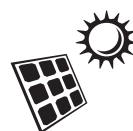
les transports
en communs



le schéma
des mobilités



l'hydrogène



le Plan Climat Air
Énergie Territorial
(en lien avec le
service)

LE SERVICE EN TRANSITION

Dès la rentrée, plusieurs sujets portés par le service ont pu être lancés. Ainsi, le projet hydrogène a officiellement démarré, notamment avec l'accompagnement du bureau d'études Justy Ingénierie, basé à Dijon, pour préparer un dossier de candidature à l'appel à projet de l'ADEME « écosystèmes territoriaux hydrogène » et définir les contours du projet de MBA.

Un important travail de préparation était nécessaire afin de dessiner les grands axes d'un écosystème hydrogène sur le territoire (échanges avec les entreprises, identification des sites d'implantations possibles, élaboration des scénarios d'usages, ...). Une veille a été effectuée et de nombreuses prises de contacts ont été réalisées.



Par ailleurs, le service gère également la Délégation de Service Public (DSP) de transport urbain, via le réseau TREMA, et les lignes de transport scolaire exploitées par Maisonneuve et la SPL (renouvellement des marchés, gestion des incivilités, évolution du réseau, ...). Cette gestion inclue le service de Transport À la Demande (TAD) ainsi que le Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (TPMR).

L'OPTIMISATION POUR DESTINATION

Le schéma des mobilités a également avancé, en partenariat avec le bureau d'études spécialisé ITER. **Un diagnostic des mobilités a été produit avec un focus particulier sur la mobilité active et les transports urbains.**

Le bureau d'études, en concertation avec MBA, a rédigé un état des lieux de ces mobilités avec notamment des données sur les infrastructures cyclables actuelles et la desserte des lignes de bus du réseau TREMA. Ce travail permettra de proposer une stratégie à long terme pour l'évolution de ces modes de déplacement. **L'objectif étant d'optimiser les itinéraires existants et de développer ces mobilités en cohérence avec les contraintes du territoire.**



LE VÉLO A LE VENT EN POUPE !

La politique de développement de la mobilité active, et notamment du vélo, a permis de mettre en place **un fonds de concours pour accompagner financièrement les communes dans la réalisation d'itinéraires cyclables**, en cohérence avec le schéma des mobilités en cours de réalisation. À la suite de l'ouverture d'une enveloppe sur les cinq prochaines années, deux projets ont déjà bénéficié de ce fonds de concours, au titre de l'année 2020, pour un total de 262 500 € :

- L'aménagement et la sécurisation d'une piste cyclable au rond-point de Neustadt à Mâcon,
- L'aménagement d'une piste cyclable rue Vrémontoise à Sennecé-lès-Mâcon.

En parallèle, MBA a lancé un dispositif d'**aide à l'acquisition de vélo**, permettant aux administrés du territoire de bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 150 € pour l'achat d'un vélo classique, et de 300 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. **L'enveloppe globale de l'action a été fixée à 50 000 €. Ainsi, 99 dossiers ont été instruits, entre octobre et décembre, soit 26 400 € de subvention déjà distribuée !**



LES DÉFIS 2021

- Identifier un partenaire industriel pour accompagner MBA dans son projet sur les écosystèmes en hydrogène,
- Lancer un nouveau marché de transport scolaire et renouveler 4 bus de l'agglomération,
- Finaliser le schéma des mobilités et le PCAET, démarrer les premiers travaux d'aménagements cyclables et renouveler l'aide financière pour l'achat d'un vélo neuf.

4.

VIVRE AU QUOTIDIEN

- p. 50** • La petite enfance
- p. 54** • L'enseignement supérieur
- p. 56** • L'habitat et la politique de la ville
- p. 62** • Les gens du voyage



LA PETITE ENFANCE

En 2020, la Direction de la petite enfance et les Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) ont dû faire face à la pandémie liée à la Covid-19. L'activité du service, bien que fortement perturbée par la situation sanitaire, ne s'est jamais arrêtée.

UN SOUTIEN POUR LES SOIGNANTS

Deux établissements : « Anita Tachot » à Charnay-lès-Mâcon et « rue de Paris » à Mâcon, ont fonctionné sans discontinuité du 16 mars au 10 mai 2020.

Des équipes de professionnels petite enfance étaient mobilisées pour assurer l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Ainsi, des enfants, inconnus des établissements gérés par MBA ou provenant de collectivités voisines, ont pu être accueillis, parfois en horaires atypiques (horaires étendus par rapport aux horaires habituels d'ouverture des structures). Des accueils ont également eu lieu, le weekend, pour les enfants des personnels soignants, au domicile d'assistantes maternelles du Service d'Accueil Familial (SAF).

Pendant la première période de confinement, toutes les heures d'accueil étaient gratuites pour les familles concernées. Les professionnels petite enfance se sont relayés auprès des enfants (certains agents contractant la Covid-19, d'autres devant être isolés...).

Par ailleurs, au cours de cette période, deux agents petite enfance de MBA ont répondu favorablement à la demande du département de Saône-et-Loire pour le foyer de l'enfance de Mâcon et à l'appel de l'hôpital de Villefranche, pour renforcer les effectifs.



À partir du 11 mai, les établissements ont réouvert progressivement, avec des capacités d'accueil réduites.

Au 22 juin, les établissements ont retrouvé leur capacité d'accueil réglementaire. Cependant, certaines familles ont été amenées à clôturer leur contrat d'accueil (71 contrats ont ainsi été résiliés fin mai 2020).

À l'automne, une nouvelle vague de contaminations est venue perturber le fonctionnement des structures.

Une trentaine d'agents se sont retrouvés en arrêt de travail, ce qui a conduit la direction de la Petite enfance à fermer la crèche des Blanchettes à Mâcon, pendant une semaine fin octobre. D'autres structures ont parfois été contraintes de réduire leur capacité d'accueil.

DES CONSIGNES SANITAIRES STRICTES

Depuis le 16 mars, **des consignes sanitaires strictes ont été mises en place, suite à la publication de différents guides ministériels :**

- Port du masque obligatoire pour les personnels et tous adultes entrants dans un EAJE,
- Distance à respecter entre les adultes et gestion de l'affluence des parents,
- Lavage des mains, gel hydro-alcoolique à disposition des familles,
- Taille des groupes d'enfants à respecter, pas de croisement entre les groupes d'enfants,
- Désinfection méticuleuse des objets, surfaces, jeux...
- Surveillance de l'apparition de signes évocateurs de la Covid-19 chez l'enfant,
- Contact-tracing.

DES ANIMATIONS ANNULÉES

Dans ce contexte sanitaire, de nombreuses animations (menées en partenariat avec des intervenants extérieurs, avec les écoles maternelles, des sorties, des temps d'échanges avec les familles...) ont été annulées.

La troupe d'agents petite enfance nommée « Jambaca », qui préparait un spectacle de fin d'année destiné à tous les établissements, a dû suspendre son projet. Cependant, les équipes ont proposé, en interne, différentes animations aux enfants accueillis.

Durant cette année 2020, l'accueil des enfants et des familles est resté la priorité du service.

Malgré le dévouement du personnel, le fonctionnement des EAJE a été très perturbé. En 2020, on constate une diminution de 25,95 % d'heures facturées aux familles.



BON À SAVOIR

La Direction de la petite enfance regroupe plus de 150 agents, répartis sur 20 établissements ou services.

Le service de la petite enfance est l'interlocuteur privilégié des familles résidant sur le territoire, et est aussi à l'écoute des 476 assistantes maternelles agréées de l'agglomération.

Chaque année, des réunions d'informations sont organisées afin d'orienter au mieux les familles dans le choix d'un mode d'accueil.





LE RAM ET LE LAEP

Les modes de fonctionnement du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) ont, eux aussi, été perturbés :

RAM :

- Arrêt des matinées d'éveil du 16 mars au 21 juin puis du 2 au 29 novembre 2020,
- Activité administrative centralisée à Mâcon du 16 mars au 21 juin 2020,
- 222 rendez-vous physiques en 2020 contre 400 en 2019 (-55.5 %),
- 2 500 appels téléphoniques en 2020 contre 2 386 en 2019 (+4.8 %).

LAEP :

- Arrêt de l'ouverture au public du 16 mars au 21 juin 2020, puis du 2 au 29 novembre 2020,
- 16 familles accueillies en 2020 contre 28 en 2019 (-57.14 %).

Le LAEP, situé à La Chapelle-de-Guinchay, est un lieu dédié à l'accueil de parents accompagnés de leurs enfants de moins de 6 ans, encadré par 2 professionnels formés à l'écoute. Le but de cette structure est d'apporter un soutien à la parentalité. Le LAEP est ouvert tous les mardis et jeudis matins (hors périodes de vacances scolaires).

DES MODES DE GARDES ADAPTÉS

Différents modes d'accueil sont proposés sur le territoire : accueil collectif, familial et individuel.

Le choix des parents s'exerce selon leurs souhaits, leurs lieux de vie, leurs horaires de travail et/ou selon les besoins spécifiques de leur(s) enfant(s).

Les agents de la petite enfance sont à l'écoute, conseillent et orientent les familles.

• Les établissements d'accueil collectif

Les enfants sont accueillis, du lundi au vendredi, au sein d'une structure collective, de façon régulière ou occasionnelle. Un projet pédagogique relatif à l'accueil et à la prise en charge des enfants est élaboré par chaque structure.

• Le service d'accueil familial (SAF)

Le Service d'Accueil Familial est une crèche qui accueille, de façon régulière, les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, au domicile d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s par le Conseil Départemental et employé(e)s par MBA. Ce service est animé par une éducatrice de jeunes enfants, avec le concours d'une infirmière puéricultrice.

• Le relais Assistantes Maternelles (RAM)

Le RAM est un lieu d'information neutre et un service gratuit mis à disposition des familles et des assistantes maternelles indépendantes. Il est animé par une équipe de professionnelles de la petite enfance dont le but est de faciliter la mise en relation et les rapports entre les deux parties, tout en proposant des matinées d'éveil.



ÊTRE L'INTERLOCUTEUR DES FAMILLES

Les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 4 ans permettent aux parents de concilier vie familiale, professionnelle et sociale.

Ils veillent au bien-être, à la santé et à la sécurité des très jeunes enfants et ont pour missions reconnues de contribuer, aux côtés des parents, à leur éveil et à leur développement psycho-moteur au cours d'une période déterminante de leur vie.

- Veiller au bien-être de l'enfant, c'est répondre à ses besoins physiques, psychiques et affectifs.
- Favoriser l'éveil, c'est offrir à la curiosité de l'enfant, à son désir d'apprendre, d'expérimenter et de s'exprimer, les moyens de le faire par le biais des jeux, des livres, de la musique, des espaces...
- Proposer des lieux d'accueil extérieurs au milieu familial, c'est favoriser le processus de socialisation par la rencontre avec les autres et par la découverte de nouvelles règles de vie.



LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE, C'EST...



405
places d'accueil



1 066
enfants accueillis



407 433
heures facturées



Participation
moyenne
des familles : 1,49 €



8 journées consa-
crées à des réu-
nions d'informations



6 679 578 €
de budget de
fonctionnement



16 793 € de coût
d'exploitation
moyen d'une place



LES DÉFIS 2021

- Renforcer le soutien à la parentalité en période de crise sanitaire,
- Élaborer des livrets d'accueil destinés aux familles,
- Poursuivre des rénovations au sein des multi-accueils (travaux de réhabilitation).



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consciente de son impact sur l'attractivité de son territoire, MBA soutient une offre de formation en enseignement supérieur dynamique et adaptée. Grâce à un partenariat financier avec les universités de Bourgogne et Lyon II Lumière ainsi qu'à des échanges avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur (lycées, écoles publiques et privées...), elle participe activement à la promotion de l'enseignement en Mâconnais.

L'ACCUEIL DE NOUVEAUX ÉTUDIANTS

Cette année, 1 415 étudiants ont fait leur rentrée sur le territoire, dont 1 069 nouveaux étudiants.

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, la cérémonie d'accueil des nouveaux étudiants, organisée habituellement début septembre par MBA, a été annulée ; tout comme le forum post-bac et l'événement organisé par l'association « Les lycéens en cœur du Mâconnais ».

Toutefois, le guide de l'étudiant a été distribué à tous les nouveaux étudiants du territoire et a, également, été adressé à tous les lycées de l'académie de Dijon.

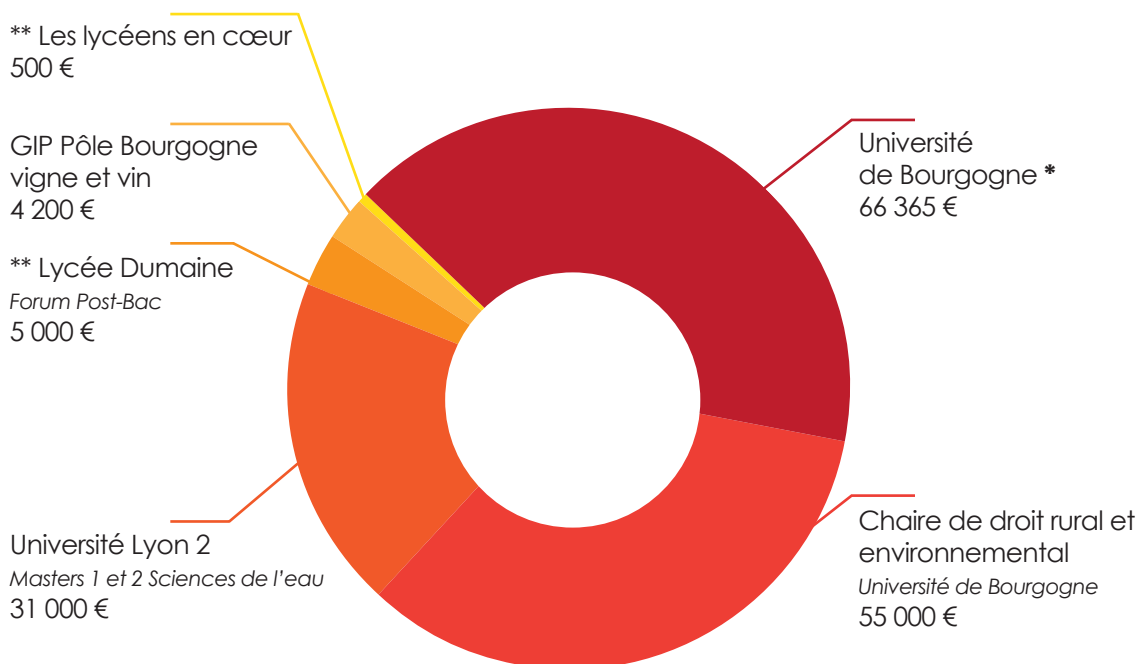
Ce guide en deux parties, permet de faire découvrir le panel des formations dispensées ; mais aussi de faciliter l'accès à des informations pratiques utiles pour les étudiants.



LA CONTINUITÉ D'UN PARTENARIAT

La convention 2016-2020 entre MBA et l'Université Lumière Lyon 2, portant versement d'une subvention pour le fonctionnement du Master Sciences de l'Eau, a été prorogée de 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2020 et prendra fin au 30 juin 2022. Elle couvrira ainsi les années universitaires 2020/2021 et 2021/2022.

LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES



TOTAL : 162 065 €

* La subvention de 66 365 € de l'Université de Bourgogne est répartie entre :

- L'école supérieure du professorat et de l'éducation,
- La licence professionnelle gestion des exploitations vini-viticoles,
- La licence professionnelle management des activités internationales,
- La licence professionnelle manager technico-commercial,
- La licence professionnelle management des activités commerciales,
- Le master 2 de droit rural,
- Les modules de formations en lien avec le Conservatoire,
- La location des salles pour les masters 1 et 2 sciences de l'eau.

** Evènements non organisés en raison de la crise sanitaire.

EN 2020, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR C'EST...



1 415
étudiants



32
formations
proposées



162 065 €
de subventions
attribuées



900
guides de
l'étudiant distribués



LES DÉFIS 2021

- Maintenir le choix et la qualité des conditions d'études et de vie des étudiants.



L'HABITAT & LA POLITIQUE DE LA VILLE

Consciente que le logement est une préoccupation majeure des habitants, l'agglomération et ses partenaires proposent conseils, accompagnement et aides financières pour la réalisation de différents projets (rénovation, adaptation, économies d'énergie, recherche de logement, conseil juridique...).

L'ATTRACTIVITÉ VISÉE EN PLEIN CŒUR

Lancée depuis plus d'un an, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain « Cœur de Ville » a trouvé son rythme de croisière auprès de ses bénéficiaires. Elle a, à ce jour, subventionné plus d'une centaine de projets, aussi bien liés à l'acquisition, la rénovation énergétique, la rénovation de parties communes d'immeubles, la mise en sécurité ou la rénovation complète d'un logement vétuste.

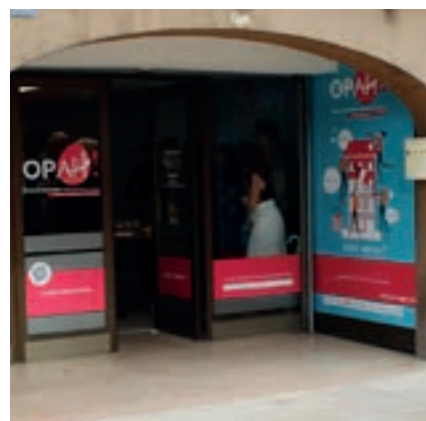
Ces projets participent à la redynamisation du centre ancien, en rendant plus attractif les logements du parc privé. Par ce biais, l'OPAH renforce l'attractivité du cœur de ville de Mâcon. **Depuis le début du programme, MBA a versé 224 000 € de subvention.**

L'année 2020 s'est concentrée sur l'animation des volets complémentaires que sont :

- La lutte contre l'habitat indigne,
- Le parc de logements collectifs en copropriétés.

Ces deux volets constituent un enjeu fort du dispositif.

En effet, la lutte contre le mal logement vise à repérer et résorber la proportion de logements peu qualitatifs, identifiés sur le centre ancien et accompagner le relogement des occupants lorsque la situation l'exige.



Pour cela, des actions de repérage statistique et de terrain ont été menées par le cabinet « Urbanis », afin d'identifier les biens présentant des signes de fragilité. En parallèle, des entretiens ont été conduits auprès d'une dizaine d'acteurs de l'habitat en vue d'aider au repérage des situations.

Le volet copropriété s'articule autour de deux interventions :

- **Dispositif de soutien à la rénovation énergétique des copropriétés situées sur la ville de Mâcon** : un soutien consistant en une subvention des prestations d'AMO est proposé pour les copropriétés souhaitant être accompagnées dans leur réflexion et la mise en œuvre de leur projet.

Cette aide s'élève à 50% dans la limite d'un plafond de dépenses de 10 000 € HT.

- **Dispositif de soutien aux copropriétés qui rencontrent des difficultés** : MBA propose aux copropriétés qui le souhaitent, d'être conseillées ou formées pour améliorer la gouvernance de leur syndic sur le plan financier, technique, juridique ou fonctionnel.

Les copropriétés volontaires peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit. Par ces actions, la collectivité ambitionne d'accompagner la rénovation énergétique du parc de logements collectifs et d'aider les syndicats de copropriétés à se redresser et améliorer la gouvernance de leur immeuble pour plus d'efficacité.

Des actions de communication ont été déployées, à l'image des bâches de chantier OPAH qui habillent certaines façades du cœur de ville ou des flyers à l'effigie de la lutte contre le mal logement.

PRENDRE UN BON « DEPAR »

Lancé en début d'année 2020, le programme DEPAR enregistre en fin d'année, plus de 60 diagnostics certifiés sur un objectif de 150 (après révision des objectifs de la convention de partenariat), soit un taux de retour de plus de 50%. Les bénéficiaires (propriétaires occupants de maisons individuelles, relevant des plafonds de ressources ANAH) ont donc répondu présent.

Autant de ménages qui ont ainsi pu profiter :

- De conseils pratiques personnalisés pour réduire leur consommation d'énergie au quotidien,
- D'un diagnostic pour identifier les sources de déperdition et d'amélioration du confort et de la consommation énergétique,
- D'informations sur les aides financières possibles en cas de réalisation de travaux de rénovation énergétique,
- D'un kit « éco-gestes » composé d'accessoires pour un usage économe du logement.

Déployé à l'échelle de l'agglomération, ce dispositif permet de sensibiliser les bénéficiaires aux éco-gestes et à la rénovation énergétique de leurs logements via un circuit sécurisé de l'information par le cabinet SOLIHA.

Ce programme est effectif jusqu'en juin 2021.



BON À SAVOIR

Le service habitat et politique de la ville est composé de trois personnes : un chef de service en charge de l'habitat et de la rénovation urbaine, une chargée de mission habitat privé et gens du voyage, ainsi qu'un chargé de mission politique de la ville, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et démocratie participative.



VALORISER LE PARC LOCATIF SOCIAL

Suite à l'approbation du programme local de l'habitat de MBA fin 2019, l'année 2020 a permis de définir une politique d'aide en direction du parc social :

- Aides à la **construction neuve de logements locatifs sociaux** sur les communes en déficit Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire « Cœur de Ville » de Mâcon. L'objectif étant d'organiser et de prioriser la production de logements sociaux dans les territoires en ayant le plus besoin, pour créer de la mixité sociale ;
- Aides au **développement de l'offre locative sociale en acquisition-amélioration en centre-ville et centre-bourg**, sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Ce dispositif permet de remettre sur le marché des logements anciens dégradés privés, et de proposer une offre sociale dans les centres-bourgs ;
- Aides à l'**adaptation au vieillissement et au handicap du parc locatif public**, afin de maintenir les personnes le plus longtemps possible dans leur logement et de faciliter leur quotidien ;
- Aide à l'**installation d'ascenseur** pour rendre attractifs certains bâtiments du parc social de l'agglomération, notamment pour les familles avec enfants et pour les personnes âgées ;
- Soutien à des **opérations de démolition de bâtiment obsolète** du parc social.

LE « CONTRAT DE VILLE » PROLONGÉ

MBA est le pilote stratégique et l'animateur des instances du « Contrat de ville ».

Ce dernier entre dans la sixième année de mise en œuvre, avec l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le « Contrat de ville » devait initialement s'achever en 2020, mais il a été prorogé de deux années supplémentaires, par la signature du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) le 10 novembre 2020.

Ce document réaffirme les orientations définies par l'ensemble des partenaires du contrat de ville (État, Conseil Régional, Conseil Départemental, ville de Mâcon, MBA et la CAF). Sur le territoire de MBA, le protocole s'est appuyé sur les conclusions du bilan à mi-parcours du « Contrat de ville », finalisé en décembre 2019.

Des orientations prioritaires ont été identifiées pour les deux années à venir :

- Améliorer la sécurité dans les quartiers,
- Favoriser la réappropriation et la reconquête de l'espace public,
- Maintenir une offre d'apprentissage du français sur les quartiers prioritaires à des fins d'insertion sociale ou professionnelle, en tenant compte des niveaux en répartissant les ateliers sur le territoire afin de travailler sur la mobilité,
- Aller à la rencontre des jeunes,
- Conforter l'accès aux pratiques culturelles et sportives,
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif, favoriser leur implication au sein des actions éducatives proposées à leurs enfants et faire en sorte qu'ils prennent leur place.



En 2020, 40 actions ont été reçues à l'issue de l'appel à projet et 37 ont été validées par l'ensemble des partenaires. **MBA, disposant d'une enveloppe annuelle de 50 000 €, s'est engagée à soutenir 12 de ces actions.**

Malheureusement, la crise sanitaire de 2020, qui a induit des fermetures de sites et des modes de fonctionnement dégradés, n'a pas permis de tenir le planning initialement prévu. Une majorité d'actions n'ont pu atteindre les objectifs fixés, d'autres ont dû être reportées en 2021 ou annulées.



LE « CONTRAT DE VILLE », C'EST...



une enveloppe annuelle de 50 000 €



l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires



limiter les écarts de développement dans les quartiers défavorisés



améliorer les conditions de vie des habitants

ANIMER LES QUARTIERS EN ÉTÉ

À noter tout de même le fort succès de l'action « Mâcon prend ses quartiers d'été », portée par la ville de Mâcon, dont la durée a été portée à 6 semaines durant l'été 2020. Cette action, très attendue par les habitants, a pu être mise en œuvre, avec un protocole sanitaire très strict. Les animations ont été déployées à la fois sur les quartiers mais également dans d'autres secteurs de la ville, et ont profité à plus de 5 000 personnes.

L'objectif a donc été réalisé à 166% !

Belle réussite également, pour l'action « Culture et science en chœur aux Blanchettes » où des animations culturelles et scientifiques ont été proposées les mercredis, lors des congés scolaires et certains samedis.

Elle est élaborée avec différents partenaires (le musée des Ursulines, l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers, le service culture et la médiathèque de Mâcon...).



LES DÉFIS 2021

- Habitat : définir une stratégie d'attribution des logements sociaux,
- Rénovation des quartiers politique de la ville : approuver la convention du projet de rénovation urbaine du quartier de La Chanaye-Résidence.



DOTATIONS ET SOLIDARITÉS

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, MBA a accordé en 2020 à la ville de Mâcon une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 404 134 €, permettant la réalisation d'actions au sein des quartiers prioritaires. Cette dotation est obligatoire tant qu'un pacte de solidarité fiscal et financier ne sera pas défini à l'échelle du territoire.

MBA soutient également les investissements de la ville de Mâcon sur les quartiers prioritaires à hauteur de 250 000 € par an. Pour pouvoir bénéficier de cette participation, les projets doivent être validés par l'État dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV).

En 2020, trois opérations ont été identifiées pour bénéficier de crédits au sein du quartier de la Chanaye-Résidence :

- **Construction de terrains de football avec vestiaire et d'un club-house** : coût estimé du projet : 560 000 € HT, soutien MBA : 210 580 € ;
- **Démolition du bâtiment annexe du centre social et réaménagement du site** : coût estimé du projet 130 000 € HT, soutien MBA : 28 470 € ;
- **Destruction de la butte et réaménagement du site**, visant à améliorer la sécurité du site : coût estimé du projet : 50 000 € HT, soutien MBA : 10 950 €.

DÉVELOPPER UN LABORATOIRE D'IDÉES

En 2020, le Conseil communautaire de MBA a défini les modalités de cadrage, de nomination des membres, de consultation, le budget annuel, les moyens humains et matériels de son nouveau Conseil de développement.

Il a fixé sa composition à 21 membres dans le respect de la parité.

Très impliqués dans la vie locale, les citoyens bénévoles du Conseil de développement enrichiront les politiques publiques locales en apportant aux élus intercommunaux un regard prospectif et transversal, indispensable pour répondre aux enjeux du territoire.

Tous les ans, l'exécutif de MBA approuvera une lettre de mission contenant les sujets soumis à l'information ou avis du Conseil.



SENSIBILISER AVANT DE VERBALISER

Cette année, les deux radars pédagogiques de MBA ont été mis à disposition des communes de Sancé, Verzé, Saint-Laurent-sur-Saône et Péronne pendant 18 semaines pour collecter des données, en vue de la réalisation d'aménagement (ralentisseurs, chicanes...) ou pour sensibiliser les automobilistes aux excès de vitesse.



ZOOM SUR LE RÉSEAU VIF

DIRE STOP AUX VIOLENCES

Le réseau de lutte contre les Violences Intra-Familiales (réseau VIF) a connu une forte augmentation de son activité en 2020.

Les situations préoccupantes identifiées par le réseau VIF de MBA ont bondi de 149% en 2020, comparé à 2019.

En effet, 69 signalements ont été identifiés par le réseau et 11 de ces situations ont nécessité une mise à l'abri dans un des deux logements d'urgence. Le dispositif a même dû recourir à trois nuitées hôtelières pour assurer la protection des victimes. Au total, ce sont ainsi 456 nuitées qui ont été assurées cette année dans ces logements, contre 192 en 2019. En raison notamment des confinements liés à la crise sanitaire, la durée moyenne d'une mise à l'abri s'est considérablement allongée, passant de 11.5 jours en 2019, à 41 jours en 2020.

En plus des réunions plénières, de nombreuses réunions techniques se sont tenues pour :

- Présenter le dispositif et son fonctionnement aux nouveaux élus,
- Définir un partenariat concernant l'aide alimentaire dans le cadre des mises à l'abri,
- Développer de nouveaux partenariats (Croix Rouge, Transdev...),
- Soutenir la création des 1,5 postes d'Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) sur le territoire.

Par ailleurs, de nombreuses actions de communication ont été organisées dans les pharmacies et les centres-commerciaux du territoire. Le 15 décembre 2020, le réseau VIF a tenu une permanence au centre commercial Leclerc des Saugeraies, pour sensibiliser et informer le public sur ces violences.



LE RÉSEAU VIF, C'EST...



69 signalements



11 situations de mise à l'abri dans un logement d'urgence



456 nuitées pour assurer la protection des victimes



pour une durée moyenne de 41 jours



LES DÉFIS 2021

- Gérer un troisième logement d'urgence afin de protéger les victimes de violences,
- Développer de nouveaux partenariats pour faciliter la vie des victimes dans les logements d'urgence.



LES GENS DU VOYAGE

Cette compétence correspond à l'entretien et à la gestion d'une aire de grand passage de 40 places et d'une aire de 18 places de semi-sédentaires.

L'AIRE ENDOMMAGÉE PAR LES FLAMMES

Le contexte sanitaire lié à la crise de la Covid-19 a complexifié la gestion de l'aire d'accueil des Belouses, avec l'obligation de :

- Maintenir les populations en place,
- Limiter les déplacements.

Cette situation a donné lieu à une recrudescence des incivilités de la part des usagers de l'aire, favorisées par l'arrêt des activités du Secours Populaire auprès des enfants.

Les riverains ont effectué de nombreux signalements auprès des forces de l'ordre.

Les restrictions liées à la Covid n'ont pas manqué de mettre en exergue l'état de dégradation du site et les conditions d'occupation des gens du voyage, compliquant un peu plus la tâche du gestionnaire dans sa mission d'entretien et de nettoyage.

A cela s'ajoute **l'incendie du local d'accueil, qui s'est déclaré dans la nuit du 13 au 14 août 2020, soit quelques jours avant la réouverture de l'aire**. Ce sinistre a fortement endommagé les réseaux d'eau et d'électricité, et dégradé le bureau du gestionnaire et le local associatif. Tout a été rendu inexploitable.



Pour permettre aux gens du voyage de réinvestir l'aire et ne pas laisser perdurer le stationnement illicite sur un terrain privé, la réouverture de l'aire s'est faite le 4 septembre, soit quinze jours après l'incendie.

Un bungalow a été installé à l'arrière du bâtiment sinistré, pour permettre au gestionnaire d'assurer ses missions administratives et d'entretien. **Les travaux de remise en état du site auront duré quatre mois, pour un coût global de plus de 80 000 €.**

Par ailleurs, afin de pallier les branchements illicites sur le réseau général d'électricité, le service travaux de MBA a procédé, dans le même temps, à la sécurisation des regards dans lesquels transitent les réseaux secs.



DES STATIONNEMENTS ILLICITES

L'année 2020 a vu le nombre de stationnements illicites augmenter, sur le territoire. Ce phénomène vient réinterroger la collectivité sur la bonne « gestion des flux ».

On peut noter :

- Un stationnement majeur cet été d'une quarantaine de caravanes à Loché en zone d'activité économique,
- Un stationnement sur l'aire de loisirs de Loché cet hiver,
- Une occupation régulière des terrains de BÂTIFRANC et ESSEX situés sur la darse nord au sud de Mâcon.



DU CHANGEMENT DANS L'AIR...

MBA a procédé au renouvellement du gestionnaire des aires d'accueil des gens du voyage. Après trois années de collaboration avec la SG2A Hacienda, l'agglomération s'est prononcée en faveur du changement. Le cabinet « Gestion'aire » a ainsi prit ses fonctions le 16 décembre 2020 pour une durée d'un an, reconductible trois ans.

EN 2020, LA GESTION DES « GENS DU VOYAGE » C'EST...



57 usagers
accueillis dont 32
enfants



30 086.11 €
de droits d'entrée



Durée du séjour :
de 15 jours à 6 mois



11 451 € de
recette globale



LES DÉFIS 2021

- Réaliser la mise aux normes de l'aire de grand passage située à Sennecé-lès-Mâcon.

5. DÉCOUVRIR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

- p. 66 • Le Pôle Aquatique
- p. 68 • Le Conservatoire de musique et de danse
- p. 72 • Le tourisme



LE PÔLE AQUATIQUE

Le pôle aquatique représente un effectif de 27 agents répartis dans les équipes d'accueil, d'entretien, de technique et des bassins. Cet effectif est renforcé par des agents saisonniers, afin de mener à bien cette période intense en activité. Le pôle aquatique est divisé en deux établissements : le Centre Aquatique communautaire à Mâcon et la piscine d'Azé.

FACE AUX VAGUES DE LA PANDÉMIE

Le Centre Aquatique communautaire de Mâcon a subi de plein fouet la crise sanitaire avec une première fermeture complète du 15 mars au 7 juin 2020.

La réouverture au public n'a pu se faire qu'en respectant un protocole sanitaire très strict : un circuit a été mis en place pour éviter les croisements, avec trois créneaux horaires séparés par un temps de désinfection.

Les usagers inscrits aux activités ont eu la possibilité de reporter leurs séances sur la période suivante ou de bénéficier d'un remboursement. Les organismes et les groupes ont pour la plupart annulé leurs réservations pendant la saison d'été.

Il a toutefois été réalisé 34 200 entrées cet été, contre 49 000 en 2019, soit une baisse de 30%.

Les activités de la saison hivernale ont repris en septembre, mais le fonctionnement du Centre Aquatique a été à nouveau interrompu le 24 octobre 2020, en raison de l'évolution de la pandémie.

Seuls les usagers pouvant bénéficier d'une dérogation prévue par décret ont eu accès aux bassins : les scolaires, les clubs pour les mineurs, les personnes handicapées en possession d'une carte MDPH, les éducateurs sportifs et les sportifs de haut niveau.



Pour l'année 2020, la perte de recettes due à la crise sanitaire est estimée à 500 000 €.

Comme pour le Centre Aquatique de Mâcon, la fréquentation de la piscine d'Azé, ouverte uniquement au cours de la période estivale, a chuté : 7 751 entrées ont été comptabilisées, contre 10 259 en 2019.

DES TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT

L'entrée du Centre Aquatique a bénéficié de quelques rénovations :

- L'arche arbore maintenant une belle couleur bleue vive qui attire les usagers avec un message de bienvenue,
- La toile tendue a été actualisée et remplacée,
- Un totem de signalisation a été installé à l'entrée du parking.

Des variateurs de vitesse ont été installés sur les moteurs du système de ventilation dans l'objectif de réaliser des économies la nuit, avec la possibilité de mettre l'installation en mode économique.

L'armoire électrique du traitement, qui datait de 1971, a également été rénovée.

Le matériel de nettoyage a été modernisé avec l'achat de deux auto-laveuses, de deux mono-brosses, ainsi que d'un nettoyeur vapeur.

À la piscine d'Azé, le système de chloration a été changé : la pose d'un hypomix, qui utilise du chlore en granulés, a permis de moderniser et de sécuriser le traitement de l'eau des bassins.



EN 2020, LE CENTRE AQUATIQUE, C'EST...



124 282 entrées
comptabilisées



410 personnes
inscrites au Vel'Eau



1 375 personnes
inscrites à l'aquagym



175
bébés nageurs



LES DÉFIS 2021

- La mise en place du paiement en ligne pour la billetterie et les inscriptions aux activités,
- L'amélioration du confort des usagers avec l'achat de nouveaux équipements pour les familles,
- Une gestion efficace des incivilités visant à garantir la tranquillité de tous les usagers.



LE CONSERVATOIRE

Le Conservatoire de musique et de danse Edgar VARÈSE a été doublement impacté par la crise : en tant qu'établissement d'enseignement de discipline artistique, dans ses missions pédagogiques comme dans ses modalités d'accueil mais également en tant qu'organisateur d'événements. Inscriptions, déroulements des cours et programmations de concerts ont été chamboulés.

UNE SCOLARITÉ BOULEVERSÉE

L'incertitude et le manque de projection possible dans le déroulement de l'année 2020 a mis à mal les inscriptions qui ont chuté de 17% avec seulement 704 élèves inscrits. La pandémie a découpé le calendrier annuel de cours en périodes bouleversant l'organisation traditionnelle pour de nouvelles méthodes de travail auxquelles tout le monde, corps enseignant et élèves, ont dû s'adapter.

- À compter du 11 mai :

L'enseignement à distance est maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les professeurs se réinventent et adaptent leurs méthodes d'apprentissage, afin de maintenir le lien pédagogique avec les élèves.

L'organisation des examens de fin de cycles est mise en place à compter du 2 juin, dans les conditions sanitaires exigées.

Par ailleurs, l'administration et la technique reprennent le travail en présentiel.

- À compter de septembre :

Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne, et l'enseignement reprend en présentiel pour tous les élèves dans le cadre d'un protocole sanitaire strict.



- À compter du 30 octobre :

Le Conservatoire est à nouveau fermé au public. La continuité pédagogique est maintenue via l'enseignement à distance.

Toutefois, le Conservatoire est autorisé à accueillir en présentiel les élèves inscrits en CHAM, CHAD, 3^{ème} cycle et en Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES).

Par ailleurs, les Interventions en Milieu Scolaire (IMS) sont maintenues mais les concerts et spectacles, eux, sont annulés. Les agents de l'administration et de la technique demeurent en présentiel.

Étroitement associée aux missions pédagogiques et artistiques, la diffusion du Conservatoire reste une composante importante de son projet d'établissement.

En raison de la crise sanitaire, la programmation culturelle du Conservatoire s'est amenuisée, pour disparaître au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie et des mesures prises par le Gouvernement, qui ont impacté l'ensemble du secteur culturel.



LA TECHNIQUE EN PREMIÈRE LIGNE

Le protocole sanitaire imposé a nécessité une implication forte du service technique avec la mise en place de nouveaux sens de circulation, la nécessaire et répétitive désinfection des locaux, l'installation de parois de protection dans les salles de cours ou encore la réorganisation de l'implantation des salles...

Le service technique était également chargé de la distribution des masques et gels hydro-alcooliques aux agents et aux usagers, ainsi qu'à la réorganisation de l'implantation des espaces de travail.

S'ACCORDER À DISTANCE

La crise sanitaire a parfois creusé des inégalités entre les élèves, notamment au regard de l'accès aux réseaux. Néanmoins, la mise en place du contrôle continu a permis de poursuivre l'évaluation des élèves et de maintenir l'émulation nécessaire à toute progression.

En raison de l'enseignement à distance dispensé durant les périodes de confinement, MBA a décidé d'accorder à l'ensemble des usagers du Conservatoire une réduction tarifaire de 20% sur la totalité des frais de scolarité de l'année 2020-2021.

Des remboursements ont aussi été effectués pour les activités qui n'ont pu être assurées via l'enseignement à distance.

● ● ●

BON À SAVOIR

Le Conservatoire de musique et de danse Edgar VARESE dispense ses enseignements sur deux sites distincts. La musique est enseignée dans le bâtiment du Conservatoire par 46 professeurs, dont 3 intervenants dans les écoles. L'enseignement de la danse classique et contemporaine se déroule dans les studios de danse du Théâtre, encadré par 5 professeurs. Enfin, le Conservatoire, c'est également 10 agents administratifs et 2 agents techniques.





LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

- **Le 25 janvier : « Le Temps des flûtes du Mâconnais »**

L'ensemble de flûtes du Conservatoire, associé aux professeurs et aux élèves du territoire de MBA, ont proposé des pièces originales et des transcriptions de musiques du grand répertoire.

- **Le 12 février : « Le Carnaval des animaux »**

Œuvre pédagogique incontournable, cette grande fantaisie de Camille SAINT-SAËNS s'est traduite par des journées pédagogiques ouvertes aux écoles du territoire, clôturées par un concert festif. Plus de 1 325 élèves étaient concernés !

- **Le 14 février : « Concert d'orchestres »**

L'Orchestre Symphonique du Conservatoire Edgar Varèse (OSCEV) et l'orchestre de l'école de musique de Charnay-lès-Mâcon se sont réunis à la Verchère pour une soirée musicale.

- **Le samedi 15 février : « Les harmonies Poulenc & Vents Danger »**

Ces orchestres ont retrouvé l'OSCEV à l'église Notre-Dame de la Paix, à Mâcon, pour une découverte des musiques KLEZMER et des musiques du monde, ainsi que par une suite de compositions évoquant les danses et héros du Moyen-Âge.

ÉTUDIER ET DANSER : C'EST POSSIBLE !

Après l'ouverture de Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) en 2019, 2020 a fait place à l'ouverture d'une Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD) au collège Pasteur de Mâcon.

L'organisation de ce dispositif permet aux élèves de suivre une scolarité d'enseignement général, dans le respect des programmes scolaires en vigueur, tout en développant parallèlement des compétences musicales particulièrement affirmées.

Ce dispositif s'articule autour d'un projet pédagogique équilibré entre enseignement général et artistique. L'enseignement musical est assuré par des professeurs du Conservatoire, en lien avec le professeur du collège, autour d'un projet pédagogique partagé.

Ce cursus est gratuit pour les familles. C'est un engagement fort de MBA qui assure la prise en charge financière des dispositifs CHAM et CHAD afin de proposer, dans un vrai souci d'équité sociale, une offre éducative et culturelle de qualité à tous les enfants de son territoire.



EN 2020, LE CONSERVATOIRE C'EST...



704
élèves inscrits



54
élèves en CHAM



4
élèves en CHAD



12
étudiants CPES

CHANTER À L'UNISSON, À L'ÉCOLE

Depuis plusieurs années, le Conservatoire participe activement à l'insertion des apprentissages artistiques dans les processus éducatifs, notamment avec les Interventions en Milieu Scolaire (IMS). Ce dispositif contribue à faire découvrir aux jeunes enfants des écoles primaires du territoire de MBA la musique et le chant, sous des formes diversifiées.

En 2020, 1 400 enfants ont été concernés par ces interventions autour de projets très divers : la fontaine et le corbeau, le carnaval des animaux, l'environnement nous enchante, contes et poèmes en musique....

Cette année, l'orchestre à l'école a également été déployé à l'école Notre-Dame, à Mâcon.



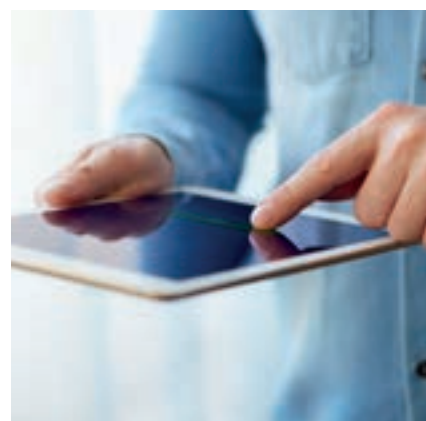
À L'HEURE DES COMPTES

L'année 2020 a vu la mise en place, pour le Conservatoire, d'un compte de dépôt de fonds au Trésor Public, plus connu sous le nom de compte DFT.

Outil de simplification dans la gestion des règlements, le compte DFT permet à une régie d'encaisser directement les règlements sur son propre compte, évitant ainsi les allers-retours au Trésor Public pour y déposer chèques et espèces. Désormais, un seul transfert mensuel, de compte à compte, suffit !

S'il est maintenant parfaitement opérationnel, la mise en place du compte DFT a nécessité un engagement important de la régisseuse du Conservatoire, d'autant que celui-ci a fait office de « test » pour l'ensemble de l'agglomération. Outre le suivi des conventions, le changement de compte a entraîné un nouveau paramétrage des moyens de paiement et de l'ensemble des coordonnées bancaires des familles dans IMUSE, le logiciel métier.

Un retour d'expérience auprès de la Direction de la Petite Enfance a ainsi permis au service de s'engager dans cette réforme dans les meilleures conditions possibles.



LES DÉFIS 2021

- L'ouverture d'une Classe à Horaires Aménagés Musique à dominante Vocale (CHAMV),
- Le recrutement d'un référent « Musique et Handicap »,
- La préparation du projet d'établissement 2021-2026 dont les deux grands axes seront l'enseignement artistique spécialisé et l'éducation artistique et culturelle.



LE TOURISME

Important générateur d'emplois et de richesses, le tourisme est une économie transversale de premier plan, qui doit être réfléchie et coordonnée, afin que les retombées soient profitables à l'ensemble du territoire. Mâconnais-Beaujolais Agglomération finance des actions au profit de ce secteur d'activités et délègue la mise en œuvre opérationnelle à l'Office de Tourisme Communautaire.

DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE

En 2020, les actions de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC), en lien avec le schéma de développement touristique, se sont portées sur les thématiques suivantes :

- Expérimenter l'ouverture d'activités nautiques au départ de la Gloriette quai Lamartine,
- Créer, en partenariat étroit avec les Offices de Tourisme du Sud-Bourgogne, un positionnement marketing partagé,
- Refondre l'ensemble de ses contenus afin d'améliorer le référencement web de ses sites et répondre aux exigences de la marque qualité,
- Assurer le prolongement du classement en catégorie 2 de l'OTC, en vue d'obtenir le classement en première catégorie en 2021,
- Réaliser une étude sur le déploiement d'une flotte de vélos à assistance électrique et participer à l'étude sur l'itinérance portée par le Département et MBA,
- Participer à l'étude sur la création d'une offre d'hébergement sur le périmètre du Grand Site de France portée par le Département,
- Concourir aux travaux sur le renouvellement du label Grand Site de France.



ADOPTER LE RYTHME DE LA NATURE

Le Grand Site de France de Solutré Pouilly Vergisson a lancé une étude sur les sentiers de randonnées présents notamment sur les 8 communes de son périmètre.

Dans un souci d'optimisation et de globalisation de la démarche, et parce que l'itinérance représente un axe prioritaire défini dans le cadre du schéma de développement touristique local, MBA a proposé au Département d'élargir l'étude à l'ensemble de son territoire. Un état des lieux a ainsi été établi, retraçant l'ensemble des sentiers présents sur le territoire et précisant le niveau global d'entretien et de balisage de ceux-ci.

Cette opération présente un coût global de 24 420 € TTC, réparti de la manière suivante : Région Bourgogne Franche-Comté : 2 970 € ; Département : 14 520 €, MBA : 6 930 €.



EN 2020, LE TOURISME SUR LE TERRITOIRE C'EST...



306 721
nuitées réservées



33 hôtels et
1 391 chambres
disponibles

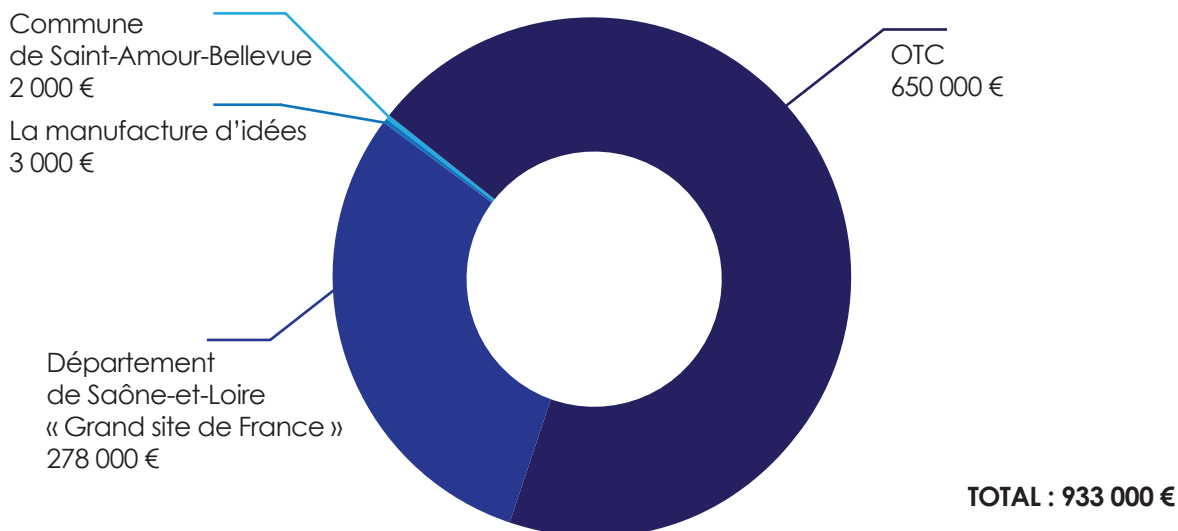


24% de nuitées étrangères et 41.20% de nuitées d'affaires



7 campings, 107
chambres d'hôtes
et 108 meublés

LES SUBVENTIONS VERSÉES



LES DÉFIS 2021

- Mettre en tourisme les sentiers de randonnée et étudier les problématiques de mobilité touristique,
- Développer les activités nautiques via Mâcon sur l'Ô,
- Amorcer une réflexion sur la mise en place de visites de villages,
- Créer un nouveau site Internet Mâcon Sud Bourgogne,
- Mettre en place une commercialisation d'offres séjours à l'échelle du Sud Bourgogne.

6. GRANDIR AU CŒUR DE NOS MÉTIERS

- p. 76 • Les Ressources Humaines
- p. 80 • La prévention et la sécurité
- p. 82 • Les travaux et la maintenance
- p. 84 • L'application du droit des sols
- p. 86 • La commande publique
- p. 88 • Les moyens généraux
- p. 90 • Les systèmes d'informations
- p. 92 • Le juridique
- p. 93 • Les assemblées
- p. 94 • La communication



LES RESSOURCES HUMAINES

La Direction des ressources humaines assure un lien essentiel entre les différentes directions et les services de la collectivité, notamment dans les missions de recrutements, de formations et de qualité de vie au travail, tout en garantissant une bonne gestion de la masse salariale et du budget. Au service des agents, elle assure la gestion des carrières, des paies et elle garantit leur santé, leur hygiène et leur sécurité ; et est garant du dialogue social.

À L'ÉCOUTE DES AGENTS

Les missions de la Direction des ressources humaines sont variées :

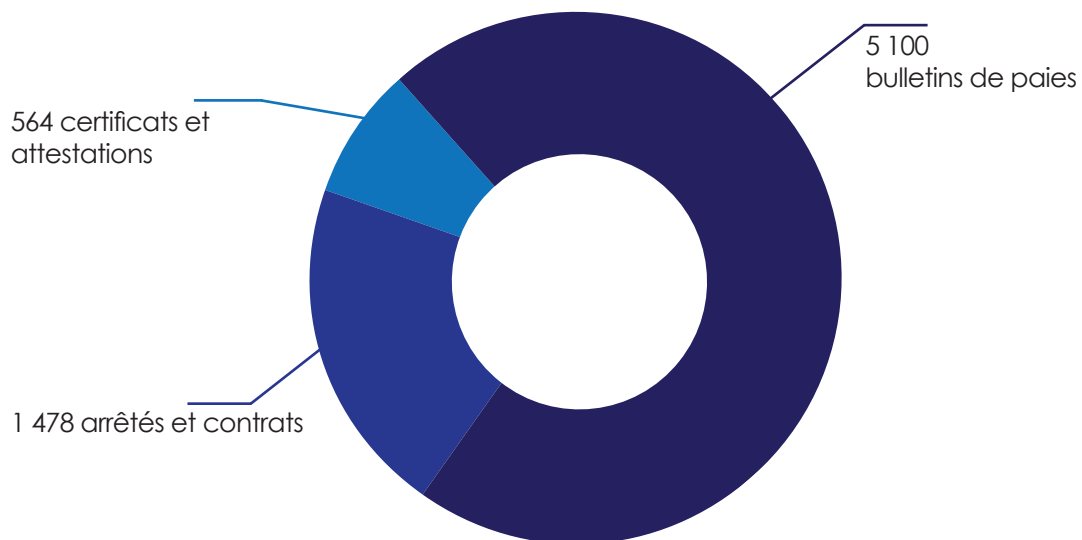
- L'établissement de plus de 1 800 actes administratifs,
- Le traitement de plus de 5 100 bulletins de paies par an,
- La publication de 54 offres d'emplois et le traitement de plus de 1 200 candidatures,
- 4 réunions du comité technique, 3 CHSCT, 1 réunion de dialogue social, 6 réunions de groupes de travail avec les syndicats (Copil Covid, Lignes Directrices de Gestion),
- La diffusion, auprès de chaque agent de la collectivité, de 4 numéros de MB'Actu.

Régulièrement et au minimum une fois par an, les agents de la Direction des ressources humaines se rendent dans chacune des structures de la collectivité afin de rencontrer les agents et répondre aux demandes relatives au déroulement de carrière, au statut de la fonction publique territoriale, aux formations, aux prestations sociales CNAS, etc. En 2020, en raison de la crise sanitaire, ces permanences n'ont pu être organisées.

Pour pallier l'absence de ces réunions, **le service a accentué sa communication via les différents « MB'Actu », par le biais de courriers joints aux fiches de paies et par la transmission d'informations via les chefs de services.**



LES TRAITEMENTS ADMINISTRATIFS



TOTAL : 7 142 documents élaborés

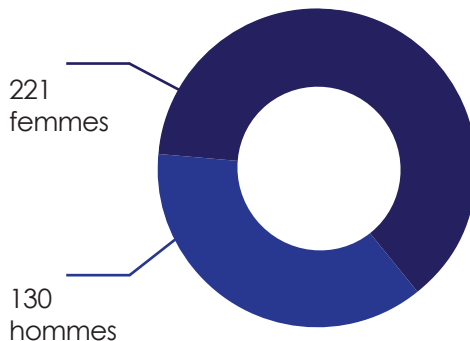
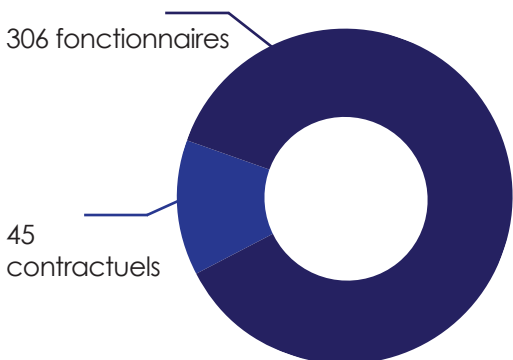
LA GESTION DES CANDIDATURES



TOTAL : 1 219 candidatures traitées

LES TRAITEMENTS ADMINISTRATIFS

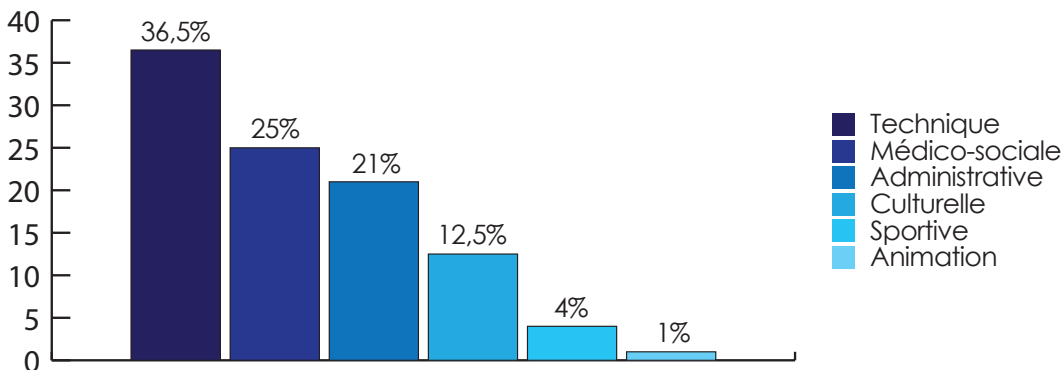
En nombre d'agents



TOTAL : 351 agents

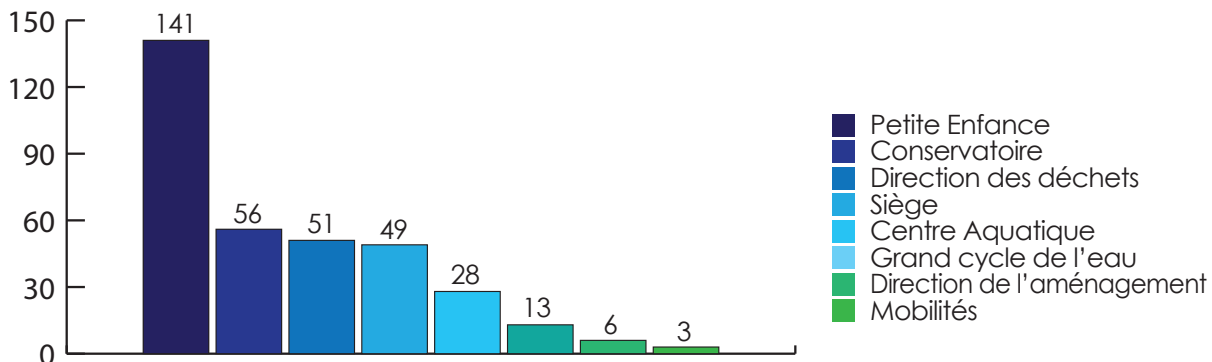
LA RÉPARTITION PAR FILIÈRE

En pourcentages



LA RÉPARTITION PAR AFFECTATION

En nombre d'agents

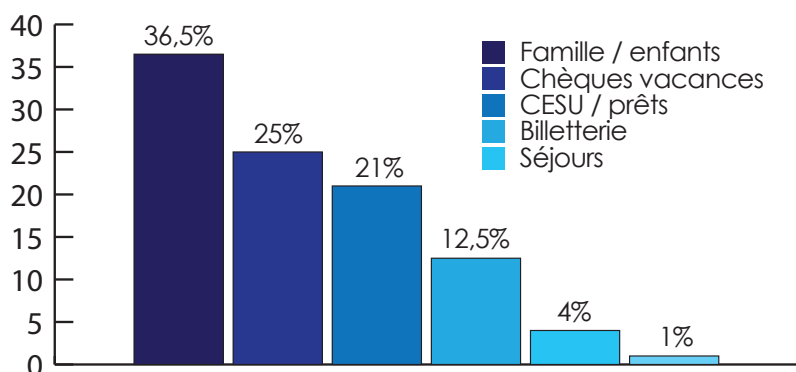


L'ACTION SOCIALE

En 2020, MBA a versé 81 400 € au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour 397 agents, leur permettant de bénéficier de plus 61 700 € d'aides.

Ce bilan n'intègre pas les prestations non quantifiables tel que : les prêts et achats automobiles, l'écoute sociale, la consultation juridique, les promotions sur les locations de vacances...

En euros



MBA participe également à hauteur de 50% du montant des titres restaurants attribués à ses agents, soit plus de 147 300 €.

LA FORMATION

En 2020, la collectivité a investi plus de 71 000 € au titre de la formation (dont 54 382 € de cotisations CNFPT).

Au total, ce sont 141 agents qui ont bénéficié d'au moins une journée de formation, pour un total de 401 jours de formation sur l'année. Cela représente une moyenne de 2,84 jours de formation par agent.

Il est à noter que **de nombreuses formations ont été annulées ou reportées en raison de la crise sanitaire.**





LA PRÉVENTION & LA SÉCURITÉ

Comme tous les travailleurs, les agents de MBA sont exposés à des risques inhérents à leur métier, à l'environnement de travail et à l'organisation. Pour diminuer ou supprimer ces risques, l'agglomération est engagée dans une démarche de prévention qui s'appuie sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et un plan d'actions associé.

PROTÉGER LES AGENTS

La mission prévention des risques professionnels est composée d'une conseillère en prévention, accompagnée par une assistante, une ergonome, un médiateur et soutenue par un réseau de dix assistants de prévention. Le service s'engage auprès des agents de différentes manières :

- Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures,
- Études de poste,
- Accompagnement de projets,
- Visites de terrain, etc.

L'équipe des assistants de prévention s'est étoffée avec l'arrivée de quatre nouvelles personnes à la petite enfance et au Grand cycle de l'eau.



EN 2020, LE SERVICE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ C'EST...



265 200
masques en tissus
dont 101 845 masques
distribués aux communes



304 050 masques
chirurgicaux et
1 274 masques FFP2
distribués



639 gels
hydro-alcooliques
mis à disposition
des agents



404 lingettes
nettoyantes et
310 désinfectants
de surfaces

S'ÉQUIPER FACE AU VIRUS

Le fonctionnement du service a été bouleversé par la pandémie liée à la Covid-19.

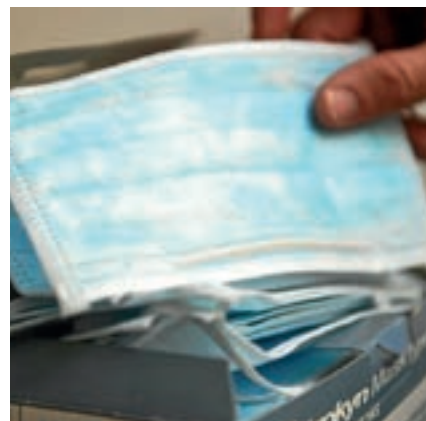
Dans un premier temps, le service prévention a été entièrement mobilisé pour lutter contre la crise sanitaire, avec pour principal objectif de permettre la continuité du service public.

La protection des agents face au virus a donc été assurée par :

- L'analyse de l'activité et des risques associés à la pandémie,
- La réflexion sur l'organisation du travail des agents pour éviter au maximum les risques de contamination,
- L'achat et la distribution des équipements de protections (masques, visières) et d'hygiène (gel hydro-alcoolique).

Dans un second temps, la mission du service prévention a été de réfléchir à la reprise d'activité des sites ouverts au public avec la mise en œuvre de procédures de désinfection, l'alternance de télétravail et de présentiel, la définition de jauges pour les espaces partagés, la formation des agents, etc.

Ce travail s'est effectué en étroite collaboration avec les différents services, afin de répondre à toutes les problématiques liées aux métiers de chaque structure.



LUTTER CONTRE LE RISQUE CHIMIQUE

Dans le but de protéger les agents face au risque chimique des actions ont été mises en place au sein de diverses structures.

La diminution de l'utilisation de produits chimiques pour le nettoyage des sols s'est réalisée grâce à l'investissement :

- de nettoyeurs-vapeur au sein d'établissements de la petite enfance,
- d'une autolaveuse et d'une monobrosse à destination du Centre Aquatique.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'augmentation des températures l'été peut engendrer des conditions de travail inconfortables pour les agents travaillant à l'extérieur ou en groupe (comme dans les crèches).

C'est pourquoi, des aménagements d'horaires des gardiens de déchèteries ont été définis durant la période caniculaire et des vêtements de travail plus légers ont été commandés pour tous les agents de la Direction des déchets.

Au niveau de la petite enfance, ce sont des climatisations qui ont été installées, afin de rétablir des conditions plus favorables pour les agents et les jeunes enfants.



LES TRAVAUX & LA MAINTENANCE

Le service maintenance est chargé d'effectuer des travaux d'entretien sur tous les bâtiments du patrimoine de la collectivité, afin d'en maintenir le bon état général de fonctionnement.

UNE ÉQUIPE POUR DEUX PÔLES

Le service travaux et maintenance du patrimoine communal est composé de neuf agents.

Il est divisé en deux pôles :

- L'un sur le site de Sancé pour les travaux précités,
- L'autre sur le site de la Zone d'Activités Commerciales (ZAC) des Bouchardes, où deux agents réalisent l'entretien général des espaces verts (tontes, plantations, tailles de haies, élagages...) ; ainsi que la viabilité hivernale (déneigement, salage).

Cette équipe participe également à la préparation d'événements et de manifestations diverses, entre autres, l'installation des illuminations de Noël.



EN 2020, LE SERVICE TRAVAUX ET MAINTENANCE C'EST...



9 agents
répartis sur 2 pôles



1 200
interventions



Plus de 520
factures traitées



pour un montant
de 1 546 224 €

DE NOMBREUX CHANTIERS

L'année 2020 a été marquée par la pandémie, pendant laquelle le service a assuré les différentes interventions nécessaires sur tous les sites demandeurs dans le respect des règles sanitaires gouvernementales.

Ainsi, **le service maintenance a assuré plus de 1 200 interventions sur l'année pour les différents pôles de la collectivité.**

De nombreux travaux ont été réalisés en régie pour un montant de 41 275 €, tels que :

- Le dallage du Relais des Assistantes Maternelles,
- Les travaux d'aménagement du local du service à Sancé,
- Le chantier de sécurisation du site BATIFRANC,
- La rénovation totale du local d'accueil de l'aire des gens du voyage suite à un incendie du bâtiment,
- Les travaux de câblage et d'éclairage de Direction des déchets à Sennecé-lès-Mâcon,
- Les travaux de rafraîchissement du multi-accueil de Bioux.

Les contrôles périodiques obligatoires des bâtiments ont également été suivis par le service travaux et maintenance, ainsi que les conventions avec les communes de la collectivité pour l'entretien des voies communautaires.

ZOOM SUR...

Les travaux d'aménagement du local du service, à Sancé :

Afin de bénéficier d'un local spacieux pour accueillir toute l'équipe du service travaux, plusieurs rénovations ont été réalisées, notamment :

- La réfection de trois bureaux (lessivage des murs, pose d'une toile de verre, peinture des murs, des huisseries et des portes, reprise des câblages électriques),
- L'aménagement d'un espace cuisine (pose d'un plan de travail et d'un évier, installation de meubles),
- La conception d'un vestiaire collectif (construction d'une ossature bois, poses de rails, placos, isolants et plafonds). Un approvisionnement électrique a été nécessaire, notamment pour poser des luminaires et des radiateurs,
- La création d'un espace sanitaire (création d'une douche, reprise des sols et pose de faïence).

Ce chantier a mobilisé 4 agents, durant 3 jours.

Le dallage de RAM, à Charnay-lès-Mâcon :

Après avoir approvisionné le site avec les matériaux nécessaires, le service travaux s'est chargé de prendre les niveaux et de réaliser le décaissement du site.

Puis, les dalles ont été posées sur un lit de sable poudré, au ciment, pour une meilleure durabilité.

Pour finir, une ligne de rondins a été ajoutée afin de créer une bordure sur 24 mètres.

Ce chantier a mobilisé tous les agents du service, durant 25 jours.





L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Le service ADS (Application du Droit des Sols) ne relève pas d'une compétence de l'agglomération : il s'agit d'un service mis à la disposition des communes depuis juillet 2015, communes adhérentes après signature d'une convention avec MBA.

AU SERVICE DES COMMUNES

Le service application du droit des sols ne délivre pas les autorisations : il instruit les demandes déposées dans les communes, et propose les décisions aux maires et aux autorités compétentes. Ces décisions s'appuient sur la réglementation en vigueur (document d'urbanisme, code de l'urbanisme, jurisprudences...).

En 2020, 34 communes ont bénéficié de ce service (hors Mâcon, Saint-Laurent-sur-Saône, Berzé-la-Ville, Fuissé, La Chapelle-de-Guinchay).

Au total, les instructeurs ont instruit 1 483 demandes cette année, nombre équivalent à l'année précédente malgré un net recul des dépôts entre mars et mai (période de confinement).



LE SERVICE ADS, C'EST...



4 instructeurs



50% de dossiers
complets au dépôt



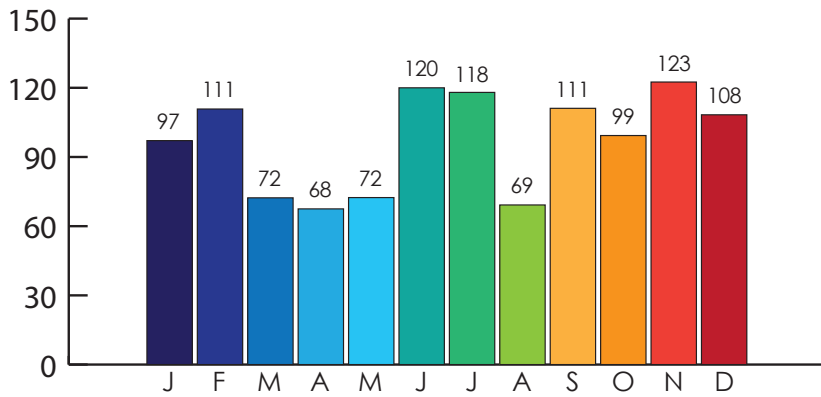
pour les dossiers
incomplets : 40 jours
de délai moyen de
complétude



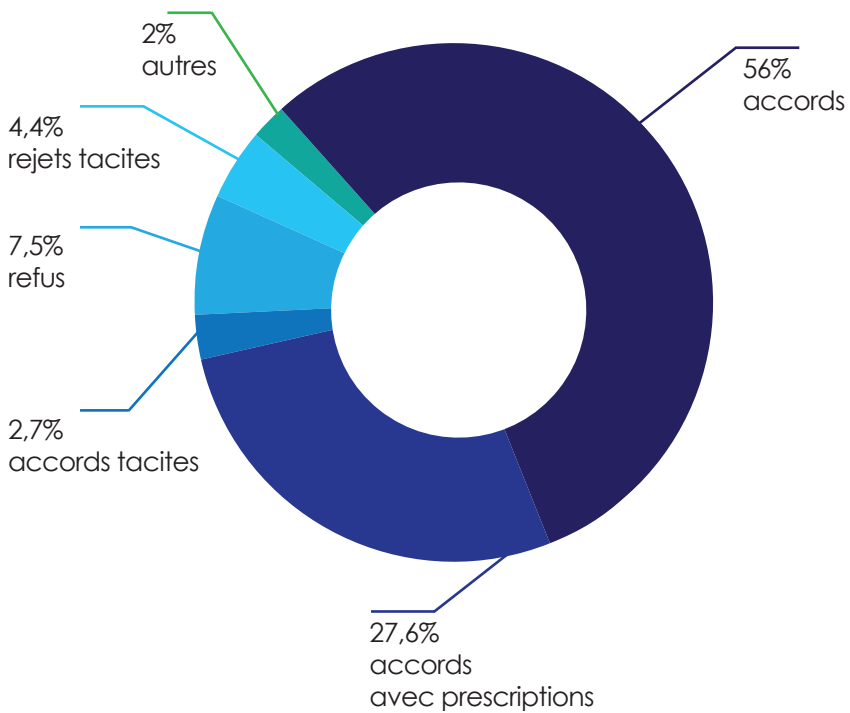
entre 33 à 68 jours
de délai global
d'instruction

LES PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS

Équivalent permis de construire sur les 34 communes



LE SENS DES DÉCISIONS



Autres :

1,3% : sans suite à la demande du pétitionnaire,

0,6% : retrait,

0,1% : sursis à statuer.



LA COMMANDE PUBLIQUE

Le service de la commande publique veille à la sécurisation des procédures de marchés publics et de concessions. À ce titre, il gère les procédures de passation et d'exécution des marchés relevant des besoins supérieurs à 40 000 € HT, et accompagne les services gestionnaires pour les achats d'un montant inférieur.

QUAND L'AGGLO PASSE COMMANDE

En 2020, l'agglomération a conclu 71 marchés publics.

Les marchés publics sont conclus pour répondre aux besoins propres de MBA (fourniture de matériel électrique, travaux d'entretien du patrimoine...) mais également pour l'exercice de ses compétences : petite enfance, Conservatoire de musique et de danse, Direction des déchets...

À titre d'exemples, voici quelques marchés attribués en 2020 :

Travaux :

- Travaux d'entretien, de rénovation et travaux structurants sur le patrimoine de MBA,
- Travaux d'extension du réseau d'assainissement.

Fournitures courantes :

- Acquisition d'instruments de musique et d'accessoires pour le Conservatoire,
- Fourniture d'électroménager domestique et de nettoyeurs-vapeur.

Prestations de service :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés sur 13 communes,
- Mission de maîtrise d'ouvrage liée aux travaux de désamiantage et de démolition de bâtiments industriels (ESSEX).



LA RÉPARTITION DES MARCHÉS



TOTAL : 71 marchés publics

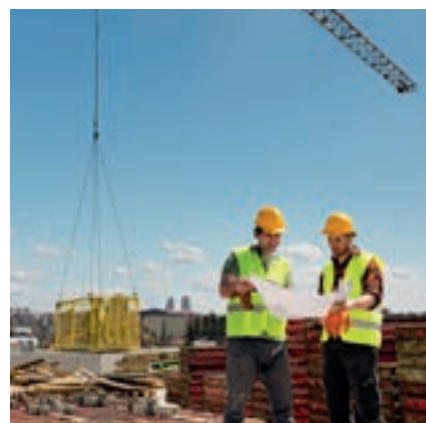
Dont 39 marchés supérieurs à 40 000 € HT dont 5 marchés supérieurs aux seuils européens et 32 marchés compris entre 5 000 et 40 000 € HT dont 11 supérieurs à 25 000 € HT.

DES PROCÉDURES D'URGENCE

L'année 2020 aura également été marquée par une crise sanitaire sans précédent, mettant à l'arrêt de nombreux services de la collectivité. Par conséquent, **dans ce contexte d'urgence, la législation a autorisé la collectivité à effectuer des achats sans passer par les procédures de passation de marchés habituelles**, soit un total de 67 lignes d'achat pour un montant de 577 752,97 € HT.

Par ailleurs, pour affirmer son soutien aux entreprises avec lesquelles elle travaille, **MBA n'a pas hésité à prononcer des ordres de suspension de chantiers, afin d'assurer en priorité la sécurité et la santé des travailleurs.**

Chaque situation a été étudiée et analysée avec soin, afin de reporter les délais contractuels le cas échéant.



EN 2020, LE SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE C'EST...



3 agents



146 marchés de plus de 40 000 € HT en cours d'exécution



7 881 619,26 € HT de marchés supérieurs à 40 000 € HT attribués



plus de 130 titulaires de marchés



LES MOYENS GÉNÉRAUX

Le service moyens généraux est chargé d'organiser l'aspect logistique des activités et de favoriser le bon fonctionnement de la collectivité, tout en optimisant les coûts. Les moyens généraux ont une fonction support pour l'ensemble des services de la collectivité.

GARANT DE LA LOGISTIQUE

Les missions du service des moyens généraux sont :

- Achat de fournitures et matériels,
- Gestion courante des locaux,
- Contrôle de la facturation,
- Gestion du parc automobile,
- Organisation des réceptions,
- Accueil,
- Traitement du courrier,
- Participation à la rédaction des pièces techniques de marchés...

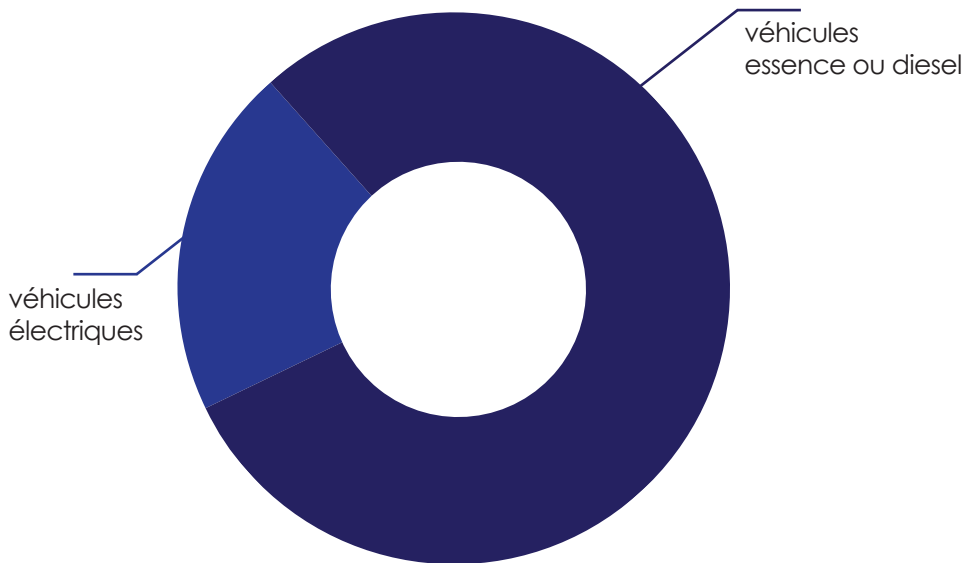


DES MESURES STRICTES DÈS L'ACCUEIL

Fermé durant la première période de confinement due à la crise sanitaire, l'accueil de MBA a réouvert ses portes au public le 5 juin 2020, avec toutes les précautions sanitaires en vigueur : installation d'hygiaphones en plexiglass, lingettes de désinfection des surfaces et gel hydroalcoolique mis à disposition dès l'entrée, masques jetables...

Puis, suite au décret publié le samedi 18 juillet 2020 au Journal Officiel et conformément aux annonces du Premier Ministre, le port du masque a été rendu obligatoire pour se présenter à l'accueil, dès l'âge de 11 ans.

LE PARC DE VÉHICULES DE L'AGGLO



TOTAL : 39 véhicules pour tous pôles confondus

L'AGGLO ROULE BRANCHÉE !

Le 4 juin 2020, quatre nouvelles voitures électriques se sont ajoutées au parc de véhicules de prêts de l'agglomération :

- Un « Kangoo » a été mis à la disposition du Service Eau et Assainissement,
- Une « Zoé » doit être livrée prochainement à la Cité de l'entreprise pour les besoins du service « Développement économique et de l'innovation » où une borne de recharge devra être préalablement installée,
- Deux « Zoé » viennent compléter la flotte de véhicules dédiée au siège administratif de MBA.

Les nouvelles « Zoé » permettent de remplacer une partie des trajets de moyennes distances effectués actuellement avec les véhicules diesel, puisqu'elles affichent désormais une autonomie record de 395 kilomètres.

De plus, à la rentrée 2020, MBA a pu acquérir trois vélos électriques pour les petits déplacements de ses agents.

Deux sont mis à disposition au siège administratif et un au Conservatoire Edgar Varèse. Equipés de sacoches, ils permettent de transporter aisément tout ce dont l'agent a besoin (dossiers, ordinateur portable...).



EN 2020, LE SERVICE DES MOYENS GÉNÉRAUX C'EST...



3 agents



1 personne
accueillie toutes les
20 minutes



23 031 courriers
affranchis



dont 21 000
enveloppes af-
franchies au tarif
économique



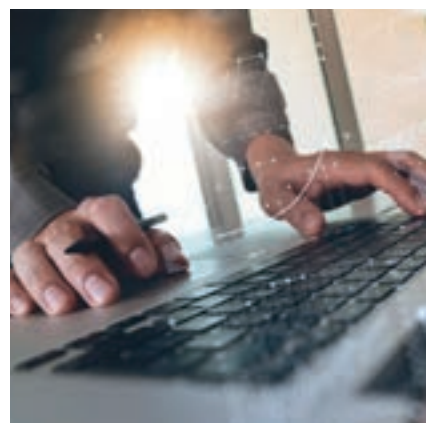
LES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Les systèmes d'informations sont organisés en deux services complémentaires : le SIG, d'un côté, recoupe les bases de données, les traite, et en permet une exploitation sous forme cartographique. De l'autre côté, le service informatique se charge du fonctionnement quotidien de MBA à travers ses applications et équipements

LE SERVICE INFORMATIQUE

En 2020, les missions informatiques ont été gérées par le service des Moyens Généraux avec l'appui d'un prestataire, dans l'attente du recrutement d'un agent dédié en 2021.

Le service est chargé de **gérer la vie numérique de l'agglomération sous toutes ses facettes : des projets aux demandes du quotidien, en passant par la gestion des infrastructures, de la téléphonie et des applications métier.** C'est donc un service support pour l'ensemble des agents de MBA.



LE SERVICE INFORMATIQUE, C'EST...



Plus de 200 PC



Répartis sur 30 sites



Plus de 30 applications métier



100 demandes d'interventions mensuelles

L'année 2020 a été caractérisée par plusieurs projets :

- La mise en place de Wifi au siège de MBA,
- Le lancement d'un projet de fourniture de tablettes numériques à destination des élus (distribution prévue début 2021),
- Le renouvellement du système de gestion du Centre Aquatique,
- L'acquisition d'un SIG mutualisé avec la ville de Mâcon,
- L'acquisition d'une solution de gestion pour l'ANC (assainissement non collectif).

LE SERVICE SIG

Le service a été créé le 1^{er} janvier 2020. Le service fonctionne avec un agent à temps plein.

À la croisée de la géographie et de l'informatique, le Système d'Information Géographique (SIG) permet d'une part de collecter, d'organiser et de gérer des bases de données complexes, et d'autre part, d'exploiter, analyser et visualiser ces données sous forme de plans et de cartes.

Ses applications sont nombreuses et en font aujourd'hui un outil incontournable qui répond à un besoin concret de gestion et d'optimisation du fonctionnement des services techniques (exploitation des réseaux...), mais également un véritable outil d'aide à la décision, (analyses thématiques, production de cartes...) grâce à son approche transversale et territoriale.

Partageable, le SIG sera, à terme, déployé dans les services via des applications dédiées. Certaines données pourront également être « ouvertes » aux usagers dans le cadre de l'Open Data.

En 2020, la priorité a été donnée au service Eau et Assainissement, suite à la prise de compétence de MBA dans ce domaine : des données sur 900 km de réseaux ont été récupérées et normalisées. De nombreuses cartes ont été produites pour les besoins de la Direction du Grand Cycle de l'Eau.

En parallèle, d'autres services ont pu bénéficier de l'expertise du SIG dans le cadre de différents projets (Schéma des Mobilités, Direction des Déchets, voiries et ZAC communales...).



LE SERVICE SIG, C'EST...



Plus d'une centaine de cartes réalisées



pour différents services de l'agglomération



127 km d'itinéraires cyclables cartographiés



900 km de réseaux humides identifiés



LE JURIDIQUE

Le service juridique a pour missions la délivrance de conseils juridiques aux élus et à l'ensemble des services communautaires, la sécurisation des actes de l'EPCI, la gestion des pré-contentieux et contentieux, la gestion des assurances et des dossiers de sinistres, ainsi que la veille juridique.

POSER LE CADRE LÉGAL

Le service juridique est composé de deux agents : la responsable du service, accompagnée d'un juriste.

L'année 2020 a été particulièrement riche au niveau juridique, cela est lié notamment :

- Au transfert des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2020 (transfert des biens, des agents, des contrats, dissolution de syndicats de plein droit, représentation-substitution...),
- Aux élections communautaires et à l'installation du nouveau Conseil communautaire le 15 juillet 2020 (élections, délégations, règlement intérieur, désignation des représentants dans les diverses commissions, syndicats ...),
- À la crise sanitaire de la Covid-19, qui a généré un foisonnement de textes spécifiques liés à l'état d'urgence sanitaire (impact sur les contrats, les instances, les pouvoirs du Président...),
- Au transfert des pouvoirs de police spéciale en matière de déchets et d'assainissement au Président de MBA,
- À la préparation de la mise à disposition de la Cité de l'entreprise à Mâcon (11 500 m² de bâtiments).



LES ASSEMBLÉES

Le service assemblées assure le fonctionnement, l'organisation et le bon déroulement des assemblées délibérantes de l'agglomération. Il veille à la sécurité juridique et à la transmission des actes au contrôle de légalité, en étroite collaboration avec le service juridique.

DÉLIBÉRER EN TOUTE LÉGALITÉ

Dans le cadre du secrétariat des séances, le service des assemblées prépare et assure le suivi des réunions des Bureaux Permanents, Conférences des Maires et Conseils communautaires ; et contrôle les dossiers soumis.

Le service assemblées assure :

- L'organisation et la gestion des assemblées délibérantes,
- L'envoi des convocations et des ordres du jour,
- Les notifications des actes et la rédaction des comptes rendus de séances,
- Le contrôle de l'élaboration des procès-verbaux,
- La tenue des registres des délibérations et des arrêtés,
- L'affichage légal et la publication des actes.

Conformément aux préconisations de la Loi Engagement et Proximité, MBA a généralisé la diffusion dématérialisée de ses documents, via l'utilisation de la plateforme PASTELL.

EN 2020, LE SERVICE ASSEMBLÉES C'EST...



289 décisions
du Président



4 Bureaux
Permanents



4 Conseils
communautaires



320
délibérations



LA COMMUNICATION

Le service a pour mission d'informer les habitants de l'agglomération sur les différentes actions menées par la collectivité, tout en répondant à l'exigence d'une communication de proximité et de service public.

UN SERVICE TRANSVERSAL

Le service communication est vecteur de la diffusion de l'information en interne, comme en externe, et ce bien au-delà du territoire.

Il apporte un appui organisationnel pour tout l'événementiel et il se doit d'être garant de l'intégrité de l'image de la collectivité. Le service est autonome sur l'ensemble de ses productions graphiques.

Le service gère également le site internet et les réseaux sociaux de la collectivité (Facebook, Twitter, YouTube).

Il est aussi un lien avec les différents partenaires ainsi qu'avec la presse.





Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION

www.mb-agglo.com